

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité

Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

La guerre, toujours la guerre! – et des millions d'êtres humains livrés à leur sort: «Que devenons-nous?»

par Karin Leukefeld, Beyrouth*



Karin Leukefeld
(photo Tilo Gräser)

hd. Le texte de Karin Leukefeld a été publié le 27 février, un jour avant l'agression de l'Irak. Il n'a en rien perdu de son actualité.

«There will be no war» – il n'y aura pas de guerre. Ces jours-ci je me rappelle de ces mots qu'un militant pacifiste a noté dans mon carnet, en février 2003. Nous étions à Bagdad. Des centaines de militants venus du monde entier s'y étaient rassemblés, décidés de former des «boucliers humains» pour ainsi protéger les infrastructures civiles de la capitale irakienne contre les attaques. J'ai noté alors ce qui motivait ces militants et ce que des interlocuteurs irakiens, issus de presque tous les horizons sociaux, étaient prêts à me dire, journaliste allemande. D'anciens diplomates de haut rang de l'ONU ont atteint Bagdad pour plaider en faveur de la paix et du dialogue. De grandes manifestations contre la guerre ont eu lieu dans le monde entier. Même en Allemagne, des centaines de milliers de personnes sont descendues dans la rue pour réclamer «Pas de pétrole de sang». Peut-être que certains s'en souviennent.

Depuis le début de l'année 2003, les journalistes et les équipes de tournage ont envahi Bagdad, dans l'attitude «de vautours guettant leur proie», selon l'expression d'un collègue. Ceux qui venaient d'Europe, des Etats-Unis et d'Australie reprenaient la version que l'Irak aurait caché des armes de destruction massive et menti à l'ONU. Par contre, les journalistes arabes étaient souvent d'avis que la guerre alors prévue par les Etats-Unis et la «coalition des volontaires» constituait des enfreintes du droit international, donc illégales. Selon eux, les objectifs étaient le pétrole et le contrôle de la région.

Le 5 février 2003, dans l'ancien Ministère de l'Information à Bagdad, des centaines de journalistes ont suivi le discours prononcé par Colin Powell, alors secrétaire d'Etat américain, devant le Conseil de sécurité des Nations unies. Les réactions ont été mitigées les uns se mentrant impressionnés par la «forte performance» de Powell, d'autres estimant qu'il avait menti.

C'est eux qui présentaient la vérité. Deux ans plus tard, Powell a déclaré avoir reçu d'informations fallacieuses et que c'étaient les services secrets qui en étaient responsables. En 2011, il désigna son comportement d'alors comme «tache» dans sa carrière.

Quelques mois après l'entrée de l'armée américaine à Bagdad, le Canal Hotel, quartier général de l'ONU en Irak, fut objet d'une explosion. Un camion chargé d'explosifs très puissants, garé sous le bureau de Sergio de Mello, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et chef de mission de l'ONU à Bagdad, avait été porté à l'explosion à distance. C'était le 19 août 2003, cinq jours seulement après le début officiel de la mission de l'ONU. L'attentat coûta la vie à 22 personnes, dont Sergio de Mello qui avait, à

plusieurs reprises, critiqué le comportement de l'armée américaine en Irak. Plus de 100 personnes ont été blessées, certaines gravement.

A l'époque, l'hôtel Canal était le centre d'accueil d'innombrables personnes en quête d'aide, ayant été mis à disposition des locaux et surtout des connexions Internet pour la coordination d'organisations humanitaires indépendantes, donc des militants pacifistes arrivés pour former des «boucliers humains» en faveur de la population civile. Avec l'escalade de la violence, ils se sont vus forcer de quitter l'Irak. La guerre contraire au droit international, que la coalition américaine des volontaires avait imposée à l'Irak en répandant des mensonges, s'est ensuite transformée en une guerre interne à l'Irak, guerre qui s'est finalement étendue sur toute la région et plus loin.

Une guerre perpétuelle

«Il y aura une guerre, une très longue guerre». C'est ce qu'avait déclaré à l'époque un correspondant de guerre arabe expert. Les événements lui donnaient raison. La «guerre contre le terrorisme» menée par les Etats-Unis ne connaissait ni frontières géographiques ni les limites

des uniformes des *Nouvelles forces de défense* israéliennes. C'était en septembre 1948, après la création unilatérale de l'Etat d'Israël (mai 1948). Bernadotte est considéré comme celui qui a jeté les bases de l'*Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)*. Aujourd'hui, l'UNRWA est détruit par Israël et le silence de ses alliés.

Lorsque Menahem Begin, chef de longue date de la milice sioniste *Irgoun*, se rendit aux Etats-Unis en décembre 1948 en tant que président du «Parti de la liberté» (*Herut*) afin de solliciter un soutien financier pour son nouveau parti, Hannah Arendt et Albert Einstein, entre autres, exprimaient leur indignation dans une lettre ouverte publiée dans le «New York Times». Comme ils écrivaient, le parti Herut rappelait «par son organisation, ses méthodes, sa philosophie politique et son comportement social les partis nazis et fascistes». Il était issu de l'ancienne *Irgoun Zvai Leumi*, «une organisation terroriste, d'extrême droite et chauvine en Palestine». Les deux scientifiques de renom international rappelaient que l'*Irgoun* était notamment responsable de l'attaque du village palestinien de Deir Yassin (9 avril 1948), au cours de laquelle 240 hommes, femmes et enfants avaient été assassinés. Leurs

Les Etats-Unis retirent plus de 50 employés de leur ambassade à Beyrouth, tandis que de plus en plus de navires de guerre et d'avions de combat se concentrent en Méditerranée orientale. Berlin appelle les Allemands à quitter l'Irak et le Liban.

Que devenons-nous?

«Ce sont des mesures de sécurité normales», déclare ce matin un interlocuteur qui dirige une entreprise familiale. Les gouvernements veulent simplement se protéger. A ma question: «Si le Hezbollah intervient dans la guerre contre l'Irak, les infrastructures civiles du Liban seront-elles détruites, elles aussi?», il répond: «Si l'aéroport et l'approvisionnement en électricité sont détruits, nous serons perdus. Mais sachez-vous, ici, tout le monde veut la paix et non pas la guerre. Demandez à n'importe qui, quant aux guerres, nous en avons eu assez, merci.»

Israël est «une machine de guerre», ajoute l'interlocuteur. «Quand il n'y a pas de guerre, ils ne savent pas quoi faire, leur économie stagne.» Il suit les cours de la bourse et lorsque les Palestiniens ont fait «ce qu'ils ont fait», le 7 octobre 2023, les cours étaient au plus bas. Puis, lorsque Israël a lancé sa guerre contre Gaza avec toute sa frénésie, les cours ont explosé. Partout, on investit désormais dans l'armement et la production d'armes, «et les cours ne cessent de monter».

Je reçois un message: «Des 24 F-16CJ Wild Weasels viennent d'être stationnés au Moyen-Orient. Ils viennent renforcer les six E/A-18G Growlers, basés à terre. L'USS Abraham Lincoln dispose également d'une escadrille de Growler (6-8). Ces avions spéciaux sont utilisés pour neutraliser et détruire les systèmes de défense aérienne ennemis. Une autre escadrille d'E/A-18G se trouve à bord de l'USS Gerald R. Ford, qui arrivera dans deux à trois jours. Au total, environ 40 plates-formes SEAD/DEAD américaines seront ainsi stationnées dans la région. Il s'agit d'une flotte exceptionnelle de plates-formes SEAD/DEAD spécialisés!»

En outre, un nombre sans précédent de plateformes ISR, avec ou sans équipage, ont été stationnées dans la région. Ces avions servent également à rechercher et à suivre les installations de défense aérienne. Depuis l'été dernier, certains affirment qu'Israël a complètement détruit la défense aérienne iranienne et que les avions israéliens ont pu voler sans aucune restriction dans l'espace aérien iranien pendant les douze jours de guerre.

Si cela est vrai, pourquoi alors une telle mobilisation d'avions Growler, Wild Weasel et ISR dans la région, quelques mois plus tard seulement?

Il semble évident que les Etats-Unis sont extrêmement inquiets des risques que représentent les systèmes de défense aérienne iraniens, systèmes qu'Israël aurait prétendument détruits l'été dernier. Cela suggère que les militaires et les services secrets américains et israéliens ont fourni à leurs citoyens beaucoup de désinformation sur les événements réels qui se sont déroulés pendant la guerre de douze jours. Et cela explique aussi, du moins en partie, pourquoi les Etats-Unis font actuellement preuve d'une telle réticence à lancer une campagne de frappes aériennes à grande échelle contre l'Irak.»

Un autre message dans ma boîte mail rapporte que «le général en chef de Trump met en garde contre une attaque contre l'Irak», selon la plateforme Internet Axios. Une telle attaque comporterait de nombreux risques et pourrait entraîner un long conflit, auraient déclaré «deux

Non pas en mon nom!

«Les attaques illégales menées par Israël et les Etats-Unis contre l'Irak constituent une violation flagrante du droit international. Elles correspondent entièrement au crime d'agression sanctionné par le Statut de Rome. La Cour pénale internationale (CPI) doit les proscrire ou se dissoudre pour manque d'agir selon sa raison d'être. La communauté internationale se trouve dans la nécessité de boycotter Israël et les Etats-Unis pour leurs actions illégales devenues systématiques, de retirer ses investisse-

ments et leur imposer leurs sanctions légitimes. Autrement, nous assistons en tant que complices à la destruction du droit international en cours.

En attaquant l'Irak, Trump fait le contraire de ce dont il proteste rhétoriquement, de «défendre le peuple américain». Il l'expose par contre aux risques terroristes accrues précipitant le monde au bord de la Troisième Guerre mondiale. En tant qu'Américain, je dis: tout ceci non pas en mon nom!»

Prof. Dr. Dr. Alfred de Zayas, 28 février 2026

imposées par la Charte des Nations unies ni le droit international qui prescrivent à chaque Etat, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, sa conduite en cas de guerre. Dans toute cette tragédie, on n'avait en effet ni affaire au «terrorisme» mais aux Etats réels se trouvant en guerre, aux matières premières, aux voies maritimes et au contrôle des pays ciblés. La guerre annoncée «contre le Terrorisme» était en réalité dirigée contre les peuples, ceux qui se défendaient se voyant stigmatiser en «terroristes» et donc sanctionner. Les Etats, éventuellement prêts à coopérer, mais pas à se soumettre, étaient désignés en tant qu'«Etats voyous». Le cœur de cette guerre qui se poursuit jusqu'aujourd'hui, l'Asie occidentale, se situe entre la Méditerranée orientale et la région du golfe Persique.

Israël, un Etat sioniste fondé en Palestine pendant la Première Guerre mondiale, est devenu la «machine de guerre» destinée à transformer la région en «Grand Moyen-Orient».

Avant la Première Guerre mondiale déjà, les sionistes avaient réussi à convaincre les grandes puissances du bien fondé de leurs intérêts en Palestine. En tant que «Légion juive» intégrée à l'armée britannique, ils ont notamment combattu, en 1917, les Ottomans et les Allemands à Gaza. Sous le mandat britannique (1920-1948), ils ont combattu les Palestiniens en tant que «Police coloniale juive», ensemble avec de nombreuses milices. Le soulèvement des Palestiniens (1936-1939) contre les colons sionistes a été réprimé dans le sang. Les Britanniques ont également été attaqués par les milices sionistes. Lorsque en 1948, le diplomate suédois Folke Bernadotte, accompagné du Colonel de l'armée de l'air française André Serot, a été envoyé par l'ONU pour servir de médiateur dans la guerre israélo-arabe, ils ont tous deux été assassinés par la milice sioniste Lehi. Ils portaient

actes montraient, écrivirent-ils, ce à quoi il fallait s'attendre de leur part en tant que parti. Le parti Herut est devenu plus tard le parti Likoud. Son Président est depuis des années Benjamin Netanyahu, dont le grand idole est Menachem Begin. Alimentée par les fonds américains et allemands, intégrée dans les structures de l'OTAN et de l'UE, la «machine de guerre» américano-israélienne a dévasté, après l'Afghanistan et l'Irak, la Somalie, le Soudan, le Yémen, la Libye, la Syrie et, à plusieurs reprises, Gaza et le Liban. Les pays européens, arabes et autres y ont contribué plus ou moins, en tant que «partenaires» ou «alliés». Les champs de blé sont devenus des champs de bataille, selon un interlocuteur au Liban.

Et maintenant, c'est au tour de l'Irak. Le pays est menacé 24 heures sur 24. Les Etats-Unis ont stationné une immense force militaire dans les régions maritimes proches. L'appel lancé au Conseil de sécurité de l'ONU pour que l'on se souvienne de la Charte des Nations unies et que l'on résolve les conflits par le dialogue est ignoré, voire ridiculisé, par les politiciens et les médias occidentaux, ceux des Etats-Unis, de la majorité de l'UE et de l'OTAN.

Les activistes internationaux pour la paix d'alors – où sont-ils? Il n'y a plus d'armada de journalistes qui attendent, comme leurs collègues «vautours» de 2003, la destruction totale de Téhéran. Ils sont assis dans leurs studios confortables partout dans le monde et commentent, analysent, attendent la guerre, faisant ainsi hausser les heures passés devant les écrans ou portables et les incertitudes des habitants.

En Iran, en Irak, en Syrie, au Liban et en Palestine, les gens se demandent quel serait leur sort. Ils sont inquiets. C'est non seulement au Liban, où je me trouve actuellement, qu'ils sont abandonnés à eux-mêmes.

* Karin Leukefeld est ethnologue, islamologue, politologue et historienne. Elle travaille comme correspondante indépendante depuis 2000. Elle s'intéresse principalement au Proche et au Moyen-Orient. Son dernier ouvrage s'intitule «Krieg in Nahost. Geopolitik, Verwüstung, Widerstand und Aufbruch einer Region» (Guerre au Proche-Orient. Géopolitique, dévastation, résistance et renouveau d'une région) (Hintergrund-Verlag 2024).

L'Ukraine, la Russie et l'Europe après quatre ans de guerre

par Giuseppe Gagliano*

Quatre ans après le début de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, l'enjeu principal n'est plus de savoir qui souhaite à négocier, mais qui est structurellement en position de le faire.

Pour parvenir à un accord sérieux, il faudrait éclaircir des questions qui relèvent non pas de détails techniques, mais des fondements de l'ordre sécuritaire européen: le statut territorial, la neutralité ou l'annexion de l'Ukraine, ainsi que les futures structures et le volume des forces armées ukrainiennes. Sur ces points, les positions restent fonda-

* Giuseppe Gagliano est un journaliste italien, géopolitologue et philosophe spécialisé dans l'espionnage économique, l'analyse des conflits et les études stratégiques. Il collabore avec divers médias italiens et internationaux. Il est président et fondateur du *Centro Studi Strategici Carlo De Cristoforis (Cestudec)* à Côme et enseigne également à l'université de Calabre et à l'*Istituto Alti Studi Strategici e Politici (IASSP)* à Milan. Il a publié de nombreux articles sur la guerre économique et le rôle des services secrets dans la politique moderne.

«La guerre, toujours la guerre...»

suite de la page 1

sources au courant des discussions internes». Le reste se trouve derrière un «paywall». Après une brève recherche, je trouve l'article sur la chaîne d'information qatarie *Al-Jazeera*. Celle-ci se réfère au «Washington Post», la recherche fait partie du travail quotidien des journalistes. Trump nie le contenu de l'article.

Des mondes qui diffèrent

Alors que les politiciens, les analystes et les médias discutent sans cesse de la possibilité d'une nouvelle guerre contre l'Iran, la vie continue pour les habitants de la région. «Le Liban est confronté à des problèmes sociaux, économiques et politiques extrêmes», indique un rapport. L'inflation est élevée, tout comme le chômage, les bas salaires et la forte hausse des prix, en particulier des denrées alimentaires de base qui constituent un défi pour toutes les familles. La pauvreté est grande et l'accès aux soins de santé est limité. L'éducation et la formation sont inabornables pour beaucoup en raison des frais de scolarité et des frais universitaires élevés, d'autant plus que les frais de transport pour les élèves et les étudiants ne cessent d'augmenter. La situation politique est instable et marquée par des «menaces quotidiennes contre la sécurité» de la population. La guerre de 2024 a aggravé la crise.

Si la situation est difficile pour les Libanais aussi, elle l'est encore plus pour les réfugiés palestiniens dans le pays, poursuit le rapport. Ils sont pratiquement privés de droits. 80 % d'entre eux vivent dans la pauvreté et n'ont pas accès aux soins de santé, à l'éducation publique et aux systèmes de sécurité sociale. Dans ces domaines, ils dépendent entièrement de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Cependant, les fonds de cette organisation ont été considérablement réduits, des dizaines d'enseignants ont été licenciés ou ne travaillent plus qu'à temps partiel. Ce que vivent les réfugiés palestiniens est désormais presque identique à la situation de nombreux Irakiens, Syriens et Libanais. Alors que les cours des entreprises d'armement et de haute technologie augmentent dans le monde entier, beaucoup n'ont pas de quoi manger.

Alors, une autre guerre contre l'Iran?!

Le troisième cycle de négociations indirectes entre l'Iran et les Etats-Unis se déroule actuellement à Genève, en février 2026. Il y a un an, lorsque les ministres des Affaires étrangères du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne (E3) négociaient avec le Ministre iranien des Affaires étrangères *Abbas Aragchi*, à Genève, la situation était similaire. Le ministre iranien des Affaires étrangères s'était alors montré prudemment optimiste devant les journalistes. Sur le chemin du retour, lors d'une escale à Istanbul, il a appris qu'Israël avait attaqué l'Iran. Avec le soutien des Etats-Unis.

Et cette fois-ci, y aura-t-il à nouveau la guerre? •

Première publication <https://globalbridge.ch/there-will-be-no-war-es-wird-keinen-krieg-geben/> le 27 février 2028. Vous y trouverez également de nombreux liens concernant des sources supplémentaires.

(Traduction *Horizons et débats*)

mentalement inconciliables, chacune des parties considérant le compromis comme une défaite politique.

L'Europe se retrouve dans une situation paradoxale. Bien que souvent considérée comme un élément secondaire au sein des principaux circuits diplomatiques, elle contribue cependant dans une large mesure et toujours davantage au poids économique, budgétaire et politique lié au maintien de la guerre. Parallèlement, les chefs d'Etat et de gouvernement européens prônent publiquement une stratégie fondée sur la persévérance: maintenir la pression jusqu'à ce que la Russie cède. Le problème est que la persévérance n'est pas un slogan, mais un résultat. L'économie russe est sous tension, mais elle ne s'effondre pas. Si Moscou continue à financer la guerre, la stratégie consistant à «tenir bon jusqu'à ce que l'adversaire succombe» risque de se solder par une longue et coûteuse situation d'impasse, dont les coûts seront supportés par l'Europe, sans que son influence n'en soit pour autant renforcée.

Sur le champ de bataille, la tactique de la guerre d'usure domine en tant que stratégie systématique. Les cibles ne sont pas seulement les unités présentes dans les tranchées, mais aussi les infrastructures d'une armée moderne: approvisionnement énergétique, logistique, chemins de fer, centres de maintenance, centres de commandement, entrepôts. Les attaques visant l'approvisionnement en électricité ne sont pas que symboliques. Elles ralentissent l'industrie, perturbent le système de communication, réduisent la mobilité et sapent la capacité de rotation des effectifs. L'effet cumulatif est une restriction de la liberté opérationnelle de l'Ukraine: moins de réserves, des déplacements plus difficiles, un renouvellement plus lent des effectifs et une chaîne de commandement plus fragile.

La variable déterminante réside dans les effectifs disponibles. A mesure que la pénurie d'effectifs s'aggrave, la rotation des troupes devient impossible, le temps d'entraînement se réduit, la cohésion s'affaiblit et les contre-attaques deviennent sporadiques et localisées.



Rafael Poch-de-Feliu
(photo mad)

En fait, c'est exactement la même guerre qui se déroule actuellement en Iran, en Ukraine et au Venezuela. Sa finalité est d'empêcher par la force le déclin de l'hégémonie occidentale et américaine dans le monde, principalement menacée par la montée en puissance de la Chine. Dans le cas de l'Ukraine, il s'agit d'affaiblir la Russie, un partenaire important de la Chine. Au Venezuela, il s'agit d'empêcher la Chine d'accéder aux importantes réserves énergétiques et ressources latino-américaines. Quant à l'Iran, qui est, avec ses couloirs énergétiques et ses voies de transport est-ouest et nord-sud, le principal maillon de l'intégration eurasiatique, il doit subir le même sort que la Syrie: cet Etat souverain et indépendant doit être démantelé et remplacé par le mélange habituel d'un régime asservi et d'un vide politique.

Trump a mobilisé un tiers de ses porte-avions afin de préparer une seconde attaque contre l'Iran. Il serait inconcevable d'annuler cette opération extrêmement coûteuse sans en tirer parti ou sans entreprendre quoi que ce soit. *J. D. Vance*, le vice-président, s'est récemment rendu en Arménie et en Azerbaïdjan afin d'obtenir le soutien de ces pays lors de l'attaque. En Turquie, mais surtout en Arabie saoudite, au Qatar, à Bahreïn et aux Emirats arabes unis, un sentiment d'inquiétude et de rejet prévaut face au risque d'une grande guerre régionale planifiée par Washington et Israël, dans la mesure où celle-ci pourrait nuire à leurs propres installations énergétiques. Le sort du conflit dépendra

* Rafael Poch-de-Feliu a été, de 1988 à 2002, le tout premier correspondant à l'étranger du quotidien catalan «La Vanguardia», d'abord à Moscou, puis à Pékin, Berlin et Paris. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages politiques et tient le blog rafael.poch.com.

Une armée peut survivre à la perte d'un système d'armement. En revanche, elle lutte pour sa survie lorsque ses effectifs, son approvisionnement en énergie et sa logistique déclinent simultanément. Avec le temps, la défense se transforme en une gestion permanente des urgences: quel secteur faut-il renforcer en premier lorsque tous les secteurs sont sous pression? L'axe sud illustre la fusion entre la guerre militaire et la guerre économique. La pression exercée sur les ports et les terminaux maritimes n'est pas seulement une question de géographie, mais aussi un enjeu de revenus et de survie. L'accès à la mer est une artère vitale pour l'économie: exportations, recettes en devises, assurances, flux d'approvisionnement. Lorsque le trafic portuaire est perturbé, les dommages s'étendent au-delà de la ligne de front et touchent la stabilité financière, les chaînes de production et la résilience nationale. Si la guerre étend son champ d'action aux principaux nœuds de communication, elle se transforme en offensive contre la principale source de revenus du pays autant que contre ses forces armées. On peut donc envisager trois scénarios économiques.

Premier scénario: la Russie parvient à maintenir son équilibre en matière d'efficacité militaire. Le pays s'accommode d'une croissance ralentie et de bouleversements politiques internes importants, tout en accordant la priorité au budget militaire, en réorientant ses routes commerciales et en adaptant sa production industrielle aux besoins de la guerre. Cette situation n'est pas sans conséquences douloureuses, mais elle peut s'inscrire dans la durée si l'objectif politique est clair et que l'appareil étatique conserve sa cohérence.

Deuxième scénario: l'Europe sombre dans un état d'épuisement stratégique. Les réserves se raréfient, la production stagne, les budgets sont sous pression et l'opinion publique se fracture sous l'effet de l'inflation et des revendications politiques internes concurrentes. Les coûts deviennent institutionnels: plus la guerre dure, plus les divisions internes et la dépendance stratégique de l'UE apparaissent au grand jour.

Une seule et même guerre

par Rafael Poch-de-Feliu*

en grande partie de la capacité de réaction militaire de l'Iran et des dommages qu'il pourra infliger à ses adversaires.

Les Iraniens ont déclaré vouloir riposter en fonction de l'ampleur des attaques lancées contre eux. Ils affirment disposer de capacités balistiques bien supérieures à celles qui avaient été déployées en juin dernier lors de la guerre de douze jours, au cours de laquelle 45 de leurs missiles avaient réussi à franchir le système de défense israélien, dont les capteurs d'interception avaient été saturés et submergés. Aux côtés des Etats-Unis, des pays européens ont également été impliqués dans ce processus. On ignore si l'armée iranienne a depuis lors reconstruit et amélioré sa défense aérienne, tout comme on ignore le rôle que les Russes – trop occupés en Ukraine – et surtout les Chinois, toujours opposés à des confrontations trop manifestes, ont pu jouer dans ce contexte. Dans le pire des cas, l'Iran pourrait bloquer le détroit d'Ormuz et déclencher une grave crise pétrolière et économique internationale, la présence de plusieurs navires des marines russe et chinoise dans la région amplifiant les dangers.

Alors que la guerre entre dans sa cinquième année, les négociations en Ukraine n'ont jamais été aussi confuses. Si les Etats-Unis, principal acteur dans ce conflit, ont choisi de se présenter en «médiateurs», c'est uniquement parce qu'ils craignent qu'une défaite militaire de l'OTAN ne nuise à l'image de Washington. Trump a reporté une partie du fardeau, à savoir l'aide militaire à Kiev, sur les Européens, mais hormis l'effort financier, son engagement reste inchangé. La CIA et le MI6 britannique poursuivent leurs activités en ciblant des objectifs et en facilitant les attaques ukrainiennes. L'aviation américaine et la RAF poursuivent leurs vols au-dessus de la mer Noire, guidant les missiles ukrainiens vers des zones situées à l'intérieur des terres russes, sans que l'on dispose d'informations précises sur le nombre de victimes civiles. Les yeux et les oreilles militaires de

Troisième scénario: l'Ukraine est en passe de devenir structurellement dépendante. Les livraisons d'armes peuvent certes maintenir son système de défense, mais un pays a également besoin d'un approvisionnement énergétique stable, de capacités de remise en état, de voies d'exportation et de perspectives économiques à long terme. Sans ces facteurs, l'aide apportée s'apparente à une perfusion: elle maintient le pays en vie, mais ne permet pas sa reconstruction. La conclusion géopolitique est embarrassante. Dans les relations entre Washington et Moscou, l'Europe apparaît souvent moins comme un acteur que comme un pion: une base arrière, un bailleur de fonds, une scène politique, mais pas la table où se négocient les conditions décisives. Lorsque la politique se transforme en rhétorique maximaliste, elle perd son caractère politique pour devenir une simple prise de position.

La géoéconomie est implacable. Une longue guerre signifie une pression sur les coûts énergétiques, l'industrie, les finances publiques, la compétitivité et la cohésion sociale. Elle renforce également la dynamique des blocs, au sein de laquelle chaque décision sur le plan militaire entraîne des interdépendances industrielles, technologiques et financières. Dans ce contexte, une «guerre éternelle» n'est plus une stratégie, c'est un piège.

Parvenir à conclure une paix qui reviendrait à une capitulation est politiquement impossible. Par contre, une guerre sans fin a des effets destructeurs sur le plan matériel. Entre ces deux extrêmes, il existe une étroite marge de manœuvre: un accord fragile et imparfait, fondé sur une évaluation réaliste des forces en présence et non sur de vains espoirs. Tant que l'Europe n'aura pas adapté son discours politique aux réalités de cette épreuve de longue durée, elle courra le risque de rester dans la pire position imaginable: en dehors du cercle de ceux qui prendront les décisions, mais au premier rang de ceux qui en supporteront les conséquences. •

(Traduction *Horizons et débats*)

Kiev restent sous le contrôle de l'Occident. Selon un article du «New York Times», Washington aurait continué en janvier à soutenir Kiev dans le repérage de cibles en Russie et dans les attaques contre des pétroliers russes en mer Baltique, en mer Noire et en Méditerranée, manœuvres dont Trump aurait été régulièrement informé. Le président du Conseil de sécurité russe, *Nikolai Patrouchev*, a menacé de déployer la marine russe, pourtant de peu d'envergure, pour protéger ses navires marchands. En effet, bien que la Russie dispose de considérables ressources nucléaires, ses forces navales sont très limitées, en particulier dans la mer Baltique. Après la rencontre amicale entre *Poutine* et Trump en Alaska en août dernier, Washington n'a cependant pas fait la moindre concession ni montré le moindre signe de rapprochement. L'Administration Trump n'a même pas réagi aux propositions russes concernant l'extension du traité START sur la limitation des armes nucléaires, annonçant même son intention aberrante de reprise des essais nucléaires, un choix qui incitera la Russie à répondre par une réaction similaire. C'est pourquoi Moscou ne croit ni en Trump ni au succès des négociations. Elle joue le jeu parce qu'elle n'a rien à perdre, mais elle sait que c'est sur le front militaire que l'affaire se décidera. Quant aux Européens, ils font tout ce qui est en leur pouvoir pour faire échouer cette mascarade. *Kaja Kallas*, haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères qui ne rate jamais l'occasion de faire la surprise, a déclaré qu'il était exclu de «répondre aux exigences maximalistes de la Russie par une réaction minimaliste». Dans son catalogue de revendications, publié dans un document cité par *Radio Free Europe* le 20 février, *Kaja Kallas* exige que la Russie retire ses troupes de Biélorussie, de Géorgie, d'Arménie et de Transnistrie. Après la guerre, Moscou devrait se désarmer au même niveau que l'Ukraine, payer des réparations, répondre

suite page 3

L'UE surendettée se met à piller ses citoyens

par le Professeur Eberhard Hamer, Institut des PME de Basse-Saxe



Eberhard Hamer
(photo mad)

Les organisations précédant l'Union européenne (UE) étaient initialement conçues en simples unions commerciales pour l'Europe. Cette vision originelle a radicalement changé. Aujourd'hui, l'UE intervient dans presque tous les domaines de la vie, dépourvue de toute légitimité et avec des conséquences désastreuses.

La bureaucratie européenne s'est progressivement arrogée des missions nouvelles et excessives, dépassant son mandat purement économique. Ces missions, tolérées par les Etats membres, impliquent le sacrifice de leur souveraineté.

- Elle a instauré une monnaie unique, l'euro, dont la Banque centrale européenne (banque d'émission de l'euro) s'est vue accorder la suprématie sur les banques nationales.
- Elle a créé une Cour de justice de l'Union européenne, qui fait office de juridiction suprême contraignante pour les Etats membres et qui, avec leur accord tacite, a même soumis leurs constitutions à sa juridiction.
- L'UE est intervenue dans le conflit ukrainien en fournissant de l'argent et des armes «au nom de la communauté» et tente de mobiliser ses Etats membres pour une lutte commune contre la Russie afin d'acquiescer une expertise militaire grâce à leurs armées nationales. Elle est ainsi parvenue à transformer la guerre en Ukraine, d'un conflit américain en une guerre européenne contre la Russie, une guerre que l'Europe doit désormais financer.

L'Union européenne s'est transformée en «Union par la dette»

En réalité, l'UE ne dispose d'aucun fonds pour financer de telles missions et, conformément à l'article 310 du traité sur le fonction-

«Une seule et même guerre»

suite de la page 2

devant la justice pour ses crimes de guerre et même organiser en Russie des élections sous supervision internationale. En d'autres termes, l'UE poursuit son rêve d'une «défaite stratégique» de la Russie, envisagée depuis le début du conflit, bien que la réalité militaire et économique ne semble pas aller dans ce sens.

La semaine dernière, une délégation russe est arrivée à Genève après un vol de plus de six heures au-dessus de la Turquie, de la Méditerranée et de l'Italie, l'Allemagne et la Pologne lui ayant refusé le survol de leur territoire. Le 7 février, le général *Vladimir Alekseïev*, éminent conseiller de la délégation russe chargée des négociations et directeur adjoint des services secrets militaires, a été abattu dans son appartement moscovite. Ce crime a été attribué aux services secrets ukrainiens. Une escadrille d'avions de combat F-16, pilotés par des soldats américains et néerlandais, vient en renfort à la défense aérienne affaiblie de Kiev, même si des sources américaines affirment qu'il ne s'agit pas de soldats de l'armée régulière, mais de mercenaires.

Dans ce contexte, le ministre russe des Affaires étrangères, *Sergueï Lavrov*, qui a été écarté des négociations actuelles par le Kremlin, affiche jour après jour son scepticisme à l'égard de ces négociations. Les violentes frappes russes contre les infrastructures énergétiques, qui privent de chauffage la population civile de nombreuses villes ukrainiennes, suscitent une vague de rejet unanime. Ce même procédé avait pourtant été légitimé pendant la guerre du Kosovo par *Jamie Shea*, le tristement célèbre porte-parole de l'OTAN, lors d'une conférence de presse à Bruxelles le 29 mai 1999 – comme par hasard, cette déclaration a depuis été supprimée du site web de l'OTAN.

Source: <https://ctxt.es/es/20260201/Firmas/52234/rafael-poch-guerra-venezuela-iran-eeuu-china-ucrania.htm> du 23.2.2026

(Traduction Horizons et débats)

Votez «oui» à l'Initiative «L'argent liquide, c'est la liberté!» Votation populaire suisse du 8 mars 2026 en faveur du maintien de l'argent liquide

mw. Partout dans le monde, l'argent inquiète. Le Professeur Hamer décrit la situation financière alarmante de l'UE, tant au niveau des Etats membres qu'à celui de l'organisation dans son ensemble. Il analyse les projets inquiétants de Bruxelles visant à réduire à la hâte l'endettement abyssal de l'Union européenne et à solliciter la contribution des citoyens. «La situation au sein de l'UE est véritablement préoccupante», écrit Hamer, et il n'est pas le seul à s'en inquiéter, et pour cause. Face à ces évolutions, comment réagir? En tant que pays toujours non-adhérent à l'UE, faut-il en effet honorer par notre confiance ceux qui nous poussent inébranlablement à abandonner notre système politique éprouvé? Dans peu de jours, le 8 mars, nous autres citoyens suisses seront convoqués de nous prononcer, aux urnes de la votation populaire, face à l'Initiative «Pour de l'argent liquide». Cette initiative populaire vise – à l'épreuve des crises et décidée démocratiquement – à «préserver la monnaie

authentique, indépendante de l'électricité, du réseau électrique et des intérêts des entreprises dominantes». Elle oblige le gouvernement fédéral à garantir l'approvisionnement permanent en billets et en pièces d'argent, de la monnaie qui fait partie intégrante de notre quotidien et de notre identité. La contre-proposition du Parlement affirme que «le franc suisse est et restera la monnaie de la Suisse». Mais cela laisse des questions en suspens, notamment concernant la monnaie numérique.

Cette votation est le fruit des nombreux référendums sur la politique monétaire, sollicités par nos citoyens depuis 1848. Il fait partie des 700 référendums fédéraux tenus au cours de cette longue période. La démocratie directe a largement contribué à la prospérité suisse (voir cette édition, page 6). – A quoi bon accepter que des intérêts partisans compromettent cet héritage qui fait ses épreuves pendant plusieurs générations?

nement de l'Union européenne (TFUE), elle n'est autorisée ni à contracter de dettes ni à créditer de subventions. Lors de la création de l'UE, tous les Etats membres ont souscrit à ne pas émettre d'«euro-obligations», c'est-à-dire de ne pas contracter de dettes aux dépens des Etats membres. Or, depuis l'approbation d'*Angela Merkel*, l'UE a contourné cet obstacle par le biais de plusieurs amendements. Afin de prévenir les défauts de paiement souverains de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal, et donner voie libre aux prêts exceptionnels au profit des Etats membres en difficulté financière – prêts qui, de fait, constituent leur dette en commun – ce «MES» (*Mécanisme européen de stabilité*, nom qui cache un véritable monstre de dettes européennes) a été créé en 2012. Doté de pouvoirs exceptionnels, sans possibilité de sortie pour les Etats membres et d'un capital initial de 708,5 milliards d'euros, il a été instauré en dépit de tout obstacle raisonné.

En continuant cette voie de l'endettement collectif, l'UE se donna à la fondation du «Fonds européen de sauvetage», doté de 188,2 milliards d'euros, au «Dispositif européen de chômage partiel», au programme «Next Generation», un autre dispositif européen de chômage partiel (SURE) à dimension de 98,4 milliards d'euros, et à la «Facilité pour l'Ukraine» dont les 150 milliards d'euros sont destinés à financer la guerre en Ukraine (principalement à l'instigation de la France, mais avec l'approbation de l'Allemagne). Ces montants n'incluent pas les contributions de l'OTAN qui représentent à elles seules 5% du PIB entraînant, pour l'Allemagne seule, un paiement annuel de 220 milliards d'euros. Bien que les statuts et la législation UE lui interdisent le recours aux crédits, l'Union européenne s'est tout de même dotée d'une dette de plus de 3 000 milliards d'euros, ce avec l'accord de ses Etats membres – un chiffre qui dépasse toute imagination et qui ne cesse d'augmenter. Ainsi, l'UE est donc passée en réalité d'une organisation compétitive et performante à une «Union par la dette», situation illégale au regard de ses statuts, mais instaurée par *Angela Merkel* et ses collègues. Cette dette n'est plus remboursable par les contributions des Etats membres et représente une menace croissante pour l'existence même de l'UE.

L'UE en tant qu'organisation de faïte n'est pas la seule à être surendettée: de nombreux Etats membres le sont également, comme la Grèce (150 % du PIB), l'Italie (130 % du PIB) et la plupart des autres pays européens, ainsi que l'Allemagne depuis le gouvernement de *Friedrich Merz*. Jusqu'à présent, l'UE a toujours dû recourir aux «plans de sauvetage» – en assumant, au début, la responsabilité des pays en difficulté, ensuite leur dette – tout cela pour prétendument sauver l'UE et l'euro. En fait, en apportant une aide financière aux Etats membres au bord de l'effondrement, elle ne fait que retarder l'explosion programmée de la dette. L'UE et ses Etats membres s'enfoncent donc ensemble dans un endettement toujours plus important et insoutenable, évidence à chacun qui reste réaliste.

Seule issue pour réduire l'endettement de l'UE: toucher au patrimoine des citoyens

Entre-temps, la dette de l'UE et de ses Etats membres a atteint un niveau où elle dépasse toute résolution basée sur les méthodes traditionnelles d'acquiescement, telles les réduc-

tions de dépenses, les hausses d'impôts ou les emprunts. Cette explosion de la dette menace le système basé sur l'euro et ainsi les fondements de l'UE. Dans cette situation cruciale, l'effondrement (le krach) n'est à éviter que par deux interventions radicales, toutes deux ciblées sur le patrimoine privé des particuliers, celui des citoyens: la dévaluation des actifs monétaires (1) et l'expropriation, y compris les biens corporels (2).

Ad (1): L'UE accélère la dévaluation des actifs monétaires. La *Banque centrale européenne* prévoit de passer à l'«euro numérique» en 2029, ce qui signifie concrètement la suppression des espèces et l'introduction d'une nouvelle monnaie numérique, dont le choix est abandonné à la discrétion de la banque centrale. Une telle transition s'accompagne généralement face à la dévaluation de la monnaie courante. Lors de précédentes réformes monétaires, la monnaie a été dévaluée de 10% en France et jusqu'à 90% dans l'Allemagne de l'an 1948. Concrètement, cela signifie que les avoirs monétaires des citoyens perdent de la valeur selon ces pourcentages, tandis que l'Etat, en tant que débiteur, est allégé de cette part de sa dette. Toute réforme monétaire s'accompagne généralement d'une accélération de l'inflation, soit parce que la population perd confiance dans la valeur de la monnaie, soit parce que la masse monétaire augmente si drastiquement que sa valeur diminue en conséquence. Il est significatif pour tous les citoyens de l'UE que la bureaucratie de la zone euro, avec la transition vers l'euro numérique, ait ouvertement déclaré son intention de mettre en œuvre une réforme monétaire et, de ce fait, de détruire les actifs financiers des citoyens par le biais de la dévaluation, à son propre profit. Nos actifs financiers sont donc directement menacés par l'UE. Cela concerne non seulement les moyens liquides, mais aussi les actifs liés aux rentes, les actions, les obligations, les prêts hypothécaires et tous les autres actifs nominaux. Il faut donc s'attendre au démantèlement radical de tous les actifs monétaires afin de rembourser les dettes, essentiellement illégales, de l'UE – et de ses Etats membres – attaquant ainsi directement le patrimoine privé de chaque citoyen.

La monnaie numérique – un autre piège

Concernant le point (2): l'UE souhaite également toucher à nos biens matériels. Lorsque l'Allemagne a réduit sa dette de guerre grâce à une réforme monétaire en 1948, un mécanisme de «péréquation des charges» a été instauré pour grever les biens immobiliers «par souci d'équité»: ce système imposait l'hypothèque de l'Etat sur tous les biens immobiliers. L'UE prévoit d'aller encore plus loin dans son pillage: elle souhaite également grever ou exproprier partiellement les biens mobiliers de ses citoyens. A cette fin, elle a créé une nouvelle agence, l'Autorité de lutte contre le blanchiment d'argent (AMLA), à Francfort en 2024. Officiellement, cette agence a pour mission de lutter contre le blanchiment d'argent. En réalité, elle vise à établir un registre des avoirs de chaque citoyen de l'UE. Sa proximité avec la banque centrale de la zone euro vise à faciliter l'identification, le suivi et la déclaration des actifs financiers de chaque citoyen à l'autorité européenne – aptes à tous les concepts de pillage.

Lorsque la monnaie numérique sera généralisée, la banque centrale disposera d'un moyen régulier pour contrôler la totalité des actifs financiers de chaque citoyen de l'UE. Cela signifie que l'UE, grâce à son dispositif AMLA (*Accrual and Monetary Asset Relief* – allègement de la dette), dispose d'énormes capacités à réduire globalement les actifs financiers de tous les citoyens européens, mais aussi sanctionner spécifiquement les dissidences politiques, l'opposition ou les «opinions dissidentes» par la confiscation d'actifs, voire le gel des comptes. Afin de garantir que les propriétaires d'actifs corporels contribuent également à l'allègement de la dette de l'UE, le dispositif AMLA prévoit la création d'un registre des actifs qui concerne en principe chaque actif de chaque citoyen européen.

La Commission européenne a commandé une étude de faisabilité en 2021, qui a naturellement confirmé la faisabilité fondamentale d'un tel registre des avoirs, rendant ainsi les actifs des citoyens transparents et accessibles, au-delà mêmes des frontières. Rien ne devrait plus échapper aux autorités. Officiellement, selon la directive européenne 2024/1260, ce registre vise uniquement à faciliter la confiscation des avoirs et de leurs produits auprès des criminels. En réalité, cependant, il pourrait servir de nouveau mécanisme de partage des charges, utilisant les actifs corporels pour compenser la dette nationale, à l'instar de l'inflation et des réformes monétaires qui ont dévalué la monnaie. Concrètement, le dispositif AMLA vise à créer un registre centralisé des avoirs recensant les citoyens, de sorte qu'en cas de programme d'allègement de la dette européenne, un simple clic suffirait pour appauvrir et piller les biens de chaque citoyen.

Les informations nécessaires à l'établissement du registre des actifs seront compilées numériquement, à partir de toutes les données gouvernementales et complétées par un questionnaire destiné à chaque citoyen, sous peine de lourdes amendes en cas de fausse déclaration. Ce registre obligatoire des actifs s'applique non seulement aux particuliers, mais aussi aux fondations et aux personnes morales – autrement dit, aux biens matériels de chaque personne résidant dans l'UE. La Banque centrale européenne, en tant que banque centrale de la monnaie numérique, et l'AMLA, en tant que dépositaire central de tous les actifs matériels, pourraient ainsi conjointement (d'ici 2029?) procéder au pillage total des actifs financiers et matériels de tous les citoyens européens. Du moins, ces plans existent bel et bien. Comment s'y prendre? Le point faible du pillage de l'euro par l'UE ne réside pas tant dans le système financier, qui dispose en effet de moyens entièrement centralisés par l'UE; les problèmes se poseront du côté de l'AMLA lorsqu'il s'agira de déterminer les actifs matériels. Or, de nombreuses failles et échappatoires juridiques permettent de réduire artificiellement la valeur perçue des actifs. Toujours est-il que l'UE s'endette de manière inconsidérée et illégale, sans disposer de recettes fiscales propres pour compenser cette dette, au point qu'elle est donc contrainte de la répartir sur le dos des citoyens européens en pillant leurs ressources financières et matérielles.

D'une bienfaisance à un fléau

Si les partis au pouvoir n'avaient pas étouffé toute critique de l'UE, refusé d'accepter sa dette illégale et de prendre en charge les aides annuelles aux Etats membres surendettés, l'UE ne serait pas dans une telle situation, au bord de la faillite, ses citoyens seraient restés à l'abri de son emprise. Nos responsables politiques sont eux-mêmes à blâmer si l'UE s'empare désormais de nos ressources, avec l'aval de nos dirigeants nationaux. Ainsi, l'UE est passée de sa bienfaisance au début (le commerce) à un fléau, d'un avantage économique dû aux excès de sa bureaucratie à un danger et un préjudice pour chaque citoyen fortuné. Car, en cas de surendettement privé, le problème reste un conflit entre débiteurs et créanciers. En revanche, lorsqu'un pays est surendetté, la communauté financière internationale veille toujours à ce que, en tant que créancier, elle ne subisse aucune perte, mais que ce soient les citoyens eux-mêmes qui s'en trouvent chargés, autrement dit: spoliés. L'UE prépare actuellement ce pillage pour le compte de cette même communauté financière. L'échéance de 2029 n'est pas un hasard, car l'UE vient de contracter 90 milliards d'euros de dettes supplémentaires liées à l'Ukraine.

«Le pire que l'on puisse faire, serait de ne rien tenter»

Table ronde de spécialistes

«Que faire face aux sanctions contre des individus?»

Le 15 février, le Bundestag a adopté une nouvelle «Loi portant adaptation des infractions pénales et des sanctions en cas de violation des mesures restrictives de l'Union européenne». Jusqu'à présent, les violations des sanctions étaient traitées comme des infractions administratives – désormais, elles sont punies par la loi, du moins en Allemagne. Parallèlement, on assiste à une multiplication des protestations internationales condamnant sans ambiguïté l'ensemble du régime de sanctions de l'UE. Le débat public a été alimenté par les sanctions, imposées le 15 décembre 2025, par le Conseil européen à l'encontre de Jacques Baud, éminent ex-colonel de l'état-major suisse et analyste stratégique. (Horizons et débats en a rendu compte à maintes reprises.) Cependant, cette mesure touche également quantité d'autres citoyens. (Selon ses propres informations, l'UE a sanctionné au total plus de 2 500 personnes et organisations et gelé plus de 28 milliards d'euros d'avoirs privés dans l'UE.)

On ne saurait trop insister là-dessus: les sanctions imposées sans décision du Conseil de sécurité de l'ONU sont illégales. Les sanctions à l'encontre de particuliers sont extralégales, décidées par le Conseil de l'UE et

exécutées par la Commission européenne. Elles relèvent de l'arbitraire et portent un coup fatal à la liberté d'expression, en totale contradiction avec l'Etat de droit.

Hannes Hofbauer, journaliste et éditeur autrichien vient de publier un ouvrage sur ce sujet: «Aller Rechte beraubt – Mit aussergerichtlichen Sanktionen zum autoritären Staat» (Privés de tous leurs droits – Vers un Etat autoritaire grâce à des sanctions extrajudiciaires). Hofbauer, dans sa préface: «Le manuscrit du livre a été achevé début 2026, alors que sept Européens – dont deux Suisses – figuraient sur la liste: Jozef Hambalek, Alina Lipp, Thomas Röper, Hüsein Dogru, Nathalie Yamb, Xavier Moreau et Jacques Baud. Il est à craindre que, compte tenu de la vague d'hostilité antirusse qui déferle sur les responsables européens de l'UE, ce ne soient pas les dernières. [...] Les sanctions individuelles imposées sans procédure judiciaire sont l'expression d'un état d'urgence qui n'a pas encore été officiellement déclaré, mais qui existe bel et bien pour les personnes concernées; elles constituent un premier pas vers la loi martiale. Je considère qu'il est du devoir de la société dans son ensemble d'empêcher ce comportement essentiellement illégal.»

Après avoir multiplié les protestations contre cette inscription, il s'agit désormais d'étudier les possibilités juridiques, politiques et civiles permettant de couper court au régime des sanctions.

Pascal Lottaz, chercheur suisse spécialiste des questions de neutralité et résidant au Japon, fait partie de ce groupe actif. Dans ses podcasts, il donne régulièrement la parole à des experts afin de dresser un tableau interdisciplinaire de la situation juridique et des possibilités de se défendre face aux sanctions, comme dans le cas de Jacques Baud. Il faut reconnaître à Pascal Lottaz le mérite de rendre ce processus public et donc compréhensible pour tous. Cela est d'autant plus important si l'on considère que, à la question posée par Florian Warweg lors de la conférence de presse fédérale du 19 décembre 2025. «La position actuelle du gouvernement fédéral consiste-t-elle bel et bien à sanctionner sévèrement des analystes militaires renommés tels que Baud et à porter gravement atteinte à leurs droits fondamentaux, simplement parce leur analyse de la guerre en Ukraine ne correspond pas à celle du gouvernement?» Ce à quoi le porte-parole du ministère des Affaires étrangères a répondu: «C'est effectivement ce qui s'est

produit ce lundi, ce qui continuera de se produire, comme il s'est produit par le passé, et que tous ceux qui évoluent dans cette sphère d'opinions s'attendent à ce que cela leur arrive également.» (<https://www.auswaertiges-amt.de/de/newsroom/regierungspressekonferenz-2748626>)

Le 6 février, Lottaz a publié une vidéo où un groupe de spécialistes a abordé le thème des «Sanctions contre des personnes physiques – que faire?». Les participants à cette table ronde étaient le professeur Jeffrey Sachs, le Dr Alexandra Hofer (avocate spécialisée dans les sanctions) et Roberto Zamora (l'avocat qui a obtenu le retrait du Costa Rica de la coalition des volontaires menant la guerre contre l'Irak en portant plainte avec succès contre le Costa Rica devant la Cour suprême). Ces deux derniers intervenants œuvrent dans le domaine du droit international et des droits humains.

Nous publions ci-dessous des extraits de cette table ronde d'experts. Vous accédez sur l'intégralité de la discussion et la transcription sur: <https://www.youtube.com/watch?v=9A0r8C9r0sg>.

Eva-Maria Föllmer-Müller

Roberto Zamora: [...] «Je considère ces sanctions comme illégales, en ce sens qu'elles ne reposent sur aucune base juridique au regard du droit européen. D'un point de vue purement humanitaire, c'est très inquiétant. Selon moi, ces sanctions enfreignent une série de dispositions relatives aux droits humains. Elles témoignent en outre du non-respect de plusieurs engagements pris par l'UE. L'article 6 du traité sur l'Union européenne stipule par exemple que l'Union européenne doit adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme, ce qui à ce jour est loin d'être le cas. Il existe néanmoins une jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne qui stipule que l'application des droits humains dans le cadre des activités de l'UE est obligatoire et contraignante. Ce que j'observe, c'est l'émergence d'un régime qui penche de manière très, très inquiétante vers l'absolutisme – le totalitarisme – en matière de droits humains.»

Sanctions américaines et sanctions de l'UE

Jeffrey Sachs: «En ce qui concerne les Etats-Unis, je dirais qu'au cours des 20 dernières années, ils sont devenus véritablement accros aux sanctions – contre des individus, certaines entreprises et certains gouvernements – comme s'il s'agissait d'un instrument politique nouvellement découvert. Après le 11 septembre en particulier, le gouvernement américain s'est rendu compte que les sanctions étaient un moyen très bon marché, rapide et flexible de mener une guerre économique et géopolitique générale, sans contrôle public, sans surveillance du Congrès et sans obligation de rendre des comptes. C'est dans ce contexte américain qu'il faut considérer les sanctions contre des individus. [...]

Nous nous trouvons donc pris dans une bulle surréaliste où les sanctions sont des instruments de pouvoir illimités, qui ne sont restreints ni par la loi, ni par aucune forme de contrôle parlementaire ou de débat public. Et c'est précisément pour cette raison qu'elles sont si efficaces, car nous vivons dans un monde où l'exécutif abuse de son pouvoir. Dans ce contexte, ce sont des outils très utiles.»

Jacques Baud

Jeffrey Sachs: «Ce que j'aimerais comprendre, ce sont les circonstances entourant le cas de Jacques Baud. C'est un analyste très sérieux, une personnalité extrêmement respectée, en fait l'une des personnes les plus expérimentées au monde en ce qui concerne la guerre en Ukraine. Ce n'est pas un provocateur impulsif, c'est une personne d'une intelligence exceptionnelle. [...] Cette affaire en devient tout à fait choquante, car M. Baud est une personne extrêmement rigoureuse et



soucieuse du détail. Après tout, et avec tout le respect que je lui dois, c'est un Suisse. Cela signifie qu'il est minutieux, prudent et qu'il fournit des preuves de ses dires. Mais alors, qu'est-ce qui a bien pu se passer?»

[...] Alexandra Hofer: «[...] C'est essentiellement le Conseil de l'UE qui a mis ces personnes sur la liste. Autrement dit, les ministres de chaque Etat membre, et la décision doit être prise à l'unanimité. Il est tout à fait possible que parmi ces Etats membres, il y en ait eu un qui n'ait pas apprécié les propos de M. Baud – ce n'est qu'une supposition. Et donc ils l'ont mis sur la liste, et puis personne n'a rien dit. Peut-être ne savent-ils même pas exactement qui est M. Baud. Cela dépend probablement de leurs sources d'information.»

Pascal Lottaz: «Voici l'entrée relative à M. Jacques Baud: «Jacques Baud, ancien colonel de l'armée suisse et analyste stratégique, est régulièrement invité dans des émissions de télévision et de radio pro-russes. Il sert de porte-parole à la propagande pro-russe et diffuse diverses théories du complot, accusant par exemple l'Ukraine d'avoir provoqué sa propre invasion afin de pouvoir adhérer à l'OTAN. Par conséquent, Jacques Baud peut être tenu responsable de la mise en œuvre ou du soutien d'actions ou de mesures politiques imputables au gouvernement de la Fédération de Russie visant à compromettre ou menacer la stabilité ou la sécurité d'un pays tiers (l'Ukraine) par le recours à la manipulation de l'information et à l'ingérence.» Voilà l'intégralité du paragraphe. [...]

L'un des points essentiels est le fait que ces listes relèvent de décisions exécutives du Conseil et que la Cour de justice de l'Union européenne ne les examine pas réellement. Elle vérifie seulement si elles sont factuellement correctes ou non. Mais en ce qui concerne les motifs invoqués par l'UE pour justifier leur établissement, elle laisse cette

tâche au Conseil, chargé de déterminer les menaces qui pèsent sur l'UE. Nous nous trouvons donc dans un contexte de sécurité nationale et de politique étrangère, où cette dernière est utilisée contre des personnes que l'Etat considère désormais comme des ennemis.»

Jeffrey Sachs: «Ce sont là des méthodes d'un Etat policier. Franchement, ce n'est pas quelque chose que j'aurais jusqu'à présent associé à l'UE, et je suis pour le moins choqué. Je suis moins choqué par les Etats-Unis, car je sais bien que mon pays a un régime sécuritaire qui fait actuellement tout pour réprimer l'opposition. Si je t'ai bien compris, Pascal, au moins une des personnes figurant sur la liste est un citoyen allemand. Aux Etats-Unis, les sanctions ont jusqu'à présent principalement concerné des citoyens non américains. Je ne connais en effet pas un seul cas où il s'agissait d'un citoyen américain, mais je ne prétends pas que cette information soit vérifiée; ce n'est que mon impression personnelle. Mais dans l'UE, les sanctions visent désormais aussi des citoyens européens sur la base de leurs déclarations. Je pensais qu'il existait certaines normes en Europe, que l'on avait tiré des leçons du passé et que des processus avaient été mis en place – et que [...] ce genre de choses ne se produirait pas en Europe. Je ne suis pas naïf quant aux faiblesses de la politique étrangère européenne; elles sont bien connues. Mais l'idée que l'on puisse, en Europe, inscrire des personnes sur une liste simplement parce qu'elles expriment leur opinion et ne partagent pas le point de vue géopolitique européen, ou parce qu'elles sont du même avis que la Russie sur un point précis, me semble franchement étonnant. Il ne s'agit pas ici de trahison ou de sédition, mais simplement des déclarations d'analystes.

Et encore une fois: M. Baud est un analyste. On dit qu'il poursuit des objectifs précis. Il ne poursuit aucun objectif. Je croyais aussi qu'il était possible d'apparaître sur une

chaîne de télévision, d'y donner une interview, d'y parler de sujets internationaux. Je ne savais pas que, du point de vue de l'UE, il y avait des endroits où l'on avait le droit de s'exprimer et d'autres où cela était interdit. Je trouve cela pour le moins étonnant.»

Pascal Lottaz: «Oui, tout à fait. Je pense que ce sont justement ces questions qui préoccupent actuellement l'UE – mais le fait est qu'elles ne sont pas considérées comme des infractions pénales. Cela impliquerait de passer par le processus parlementaire et d'adopter une loi à cet effet. On se contente donc de dire que ces actes sont contraires à la loi. Or, même s'il s'agit de propagande, il n'existe aucune loi réprimant la propagande.»

Jeffrey Sachs: «Il n'y a rien qui l'interdise. Mais le problème, c'est que sans être véritablement qualifiée de criminelle, cette activité fait l'objet d'une criminalisation qui détruit la vie de ceux qu'elle vise, les empêche de subvenir à leurs besoins alimentaires et médicaux ou de se déplacer. C'est tout simplement grotesque.»

Roberto Zamora: «A mon avis, cela exige une grande créativité et une analyse approfondie de la portée et de la nature des sanctions, car celles-ci restreignent – au-delà de la violation des droits procéduraux fondamentaux – la liberté individuelle, la liberté de pensée, la liberté d'expression, le droit de propriété et la liberté de circulation. Mais j'y vois un autre élément: les sanctions ne sont pas limitées dans le temps. Personne ne sait

suite page 5

Horizons et débats

Bimensuel favorisant la pensée indépendante,
l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international,
du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen
Redaction
Peter Küpfer

Redaction et administration
Case postale 247, CH-9602 Bazenheid
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6
IBAN: CH640900000877484856
BIC: POFICHBEXXX
Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 168.– frs / 108.– euros
ISSN 1662 – 4599

©2017 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations.
Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Bazenheid».

«Le pire que l'on puisse faire ...»
suite de la page 4

combien de temps elles dureront. D'après ce que j'ai compris, une procédure de réexamen a lieu tous les douze mois, mais elles peuvent tout simplement être reconduites.

Les sanctions – une forme de torture

A mon avis, c'est un peu comme pour la peine de mort, où l'on a fait valoir que certains détenus restaient des années dans le couloir de la mort sans savoir quand ils seraient exécutés – et cette situation était considérée comme une torture. Si l'on additionne toutes ces violations et que l'on constate que ces personnes ne peuvent ni se nourrir, ni communiquer, ni se déplacer, ni payer leur loyer et qu'elles dépendent donc de la bonne volonté de leurs voisins et amis pour survivre, cela me semble relever d'un traitement dégradant, voire de la torture. Du point de vue des droits humains, si l'on considère tous ces éléments, l'UE torture ces gens. Et si l'on analyse le concept de torture, son interdiction est une règle de jus cogens – elle se situe au sommet de la hiérarchie des règles du droit international.

Le seul recours juridique dont disposent les personnes concernées pour tenter de faire appel et de retrouver une vie normale consiste à saisir la Cour de justice de l'Union européenne. Je ne me contenterais pas d'examiner les violations individuelles du droit international, en particulier du régime des droits de l'homme, mais je les regrouperais et contesterais ces sanctions au motif qu'elles constituent une forme de torture. Je trouverais très intéressant de voir comment la Cour européenne de justice interprète ces sanctions lorsqu'elles sont classées dans cette catégorie. Je suggérerais même que ces personnes s'adressent aux instances compétentes des Nations unies – par exemple au Rapporteur spécial chargé de la question de la torture – et y déposent une plainte. Elles auraient tout intérêt à utiliser tous les mécanismes juridiques disponibles offerts par la loi, avec une pleine compréhension de ce que ces sanctions font subir à ces personnes, au-delà des violations concrètes.»

[...]

Pascal Lottaz: «A quels organes pourrait-on faire appel pour exercer une pression politique? Prenons l'exemple du Conseil de sécurité des Nations unies. Il est souvent inefficace parce qu'il est peut être bloqué, mais les sujets qui y sont débattus font l'objet d'une retransmission. Comment les Nations unies pourraient-elles être utilisées par les militants des droits humains pour attirer l'attention sur des atteintes aux droits humains de ce type?»

Il suffirait qu'un seul Etat membre de l'UE s'y oppose

Jeffrey Sachs: «Je voulais aborder une autre idée, à savoir: puisque ces mesures sont censées être adoptées à l'unanimité par le Conseil, pourquoi ne pas s'adresser spécifiquement à l'un des 27 Etats membres et lui dire: «Nous rejetons cette mesure?» Est-ce que cela suffirait? Car il existe plusieurs gouvernements en Europe qui s'opposent à la politique étrangère européenne prétendent

commune – disons simplement à la politique de la Commission européenne. [...]

Cela suffirait-il? Car quelques gouvernements européens s'opposent à l'actuelle politique étrangère européenne – disons simplement à la politique de la Commission européenne. [...] Cela constituerait-il donc une autre approche? Je pense bien sûr à la Slovaquie, à l'Espagne, à la Hongrie, entre autres, qui se sont vivement opposées à la manière dont ont été mises en place les sanctions contre la Russie, au déroulement de la guerre en Ukraine ou à la manière dont a été traitée la question palestinienne. Serait-il donc possible de s'adresser spécifiquement à l'un de ces gouvernements et de lui demander: «Pourquoi vous rendez-vous complices de cette liste?» Cela pourrait-il fonctionner?»

[...]

Alexandra Hofer: «Oui, je crois que la Hongrie, par exemple, brandit parfois la menace de se retirer du régime de sanctions contre la Russie. Dans ce cas, si l'un des pays s'abstient, la liste ne sera effectivement pas reconduite. [...] Je pense que oui, cela pourrait être une solution possible. Il s'agirait d'une approche plus politique que juridique.»

Jeffrey Sachs: «Il est difficile d'obtenir l'unanimité, surtout quand on fait quelque chose de discutabile, comme c'est le cas de la Commission ou du Conseil. C'est pourquoi je tenterais de briser cette unanimité en Europe.»

[...]

Roberto Zamora: «[...] Aucun des Etats membres de l'Union européenne ne peut imposer de sanctions au niveau individuel comme le fait actuellement l'UE. En effet, ces Etats sont signataires de la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* et ont inscrit dans leur constitution l'obligation de ne prendre aucune mesure administrative sans avoir respecté la procédure régulière. Cela peut-il constituer un défi au niveau national? Les Etats membres de l'UE s'appuient-ils sur un organe qu'ils ont eux-mêmes créé pour frauder la loi en faisant quelque chose qu'ils ne seraient pas autorisés à faire au sein de leur propre système juridique? En gros, si je n'ai pas le droit de le faire et que tu n'as pas le droit de le faire, crées une organisation qui peut contourner nos obligations afin que nous puissions continuer à prendre ces mesures illégales. Et je trouve que c'est un argument très, très intéressant qui pourrait être avancé devant les tribunaux nationaux: en créant l'UE et en accomplissant à travers elle des actes qu'ils ne seraient pas autorisés à accomplir au niveau national, les Etats commettent une infraction au droit international.»

Pascal Lottaz: «[...] Les militants allemands avec lesquels je me suis entretenu ont fait valoir que le simple fait qu'un seul membre de l'ONU présente une résolution à l'Assemblée générale demandant à la *Cour internationale de justice* (CIJ) d'examiner la validité de la revendication de l'UE selon laquelle le droit européen prime sur le droit national pourrait avoir une influence considérable sur cette question. Considères-tu comme réaliste qu'un membre de l'ONU puisse proposer une telle résolution, susceptible de recueillir 50% des voix et d'amener la CIJ à examiner l'ar-



ISBN 978-3-85371-556-7

gument selon lequel le droit communautaire prime sur le droit national?»

Jeffrey Sachs: «Je pense que si la question était traitée de manière restrictive et se concentrerait sur ce point précis, cela serait possible. [...] Il devrait être possible d'intéresser les Etats à la question des listes de sanctions, car la majeure partie du monde est finalement touchée par les sanctions américaines et européennes. Chaque année, l'Assemblée générale vote à une écrasante majorité contre ces sanctions. En réalité, ce sont les Etats-Unis et l'Europe qui soutiennent les sanctions, tandis que le reste du monde dit: «Non, ça n'est pas bien, ce que vous faites.» Il est donc tout à fait possible de traiter à l'Assemblée générale une question qui concerne ce problème spécifique, à savoir que ces sanctions individuelles sont illégales, qu'elles constituent une violation des droits de l'homme et qu'il faut y mettre fin. Je pense que c'est tout à fait possible. De cette manière, il serait possible de saisir la Cour internationale de justice au sujet des sanctions de l'UE. Je pense effectivement qu'il y a là matière à développement.

Un avis consultatif de la CIJ sur le caractère illégal des sanctions unilatérales

Je pense que le moyen le plus simple – s'il y en a un – consisterait à cibler l'Union européenne elle-même. A mon avis, seuls quelques gouvernements ont participé activement aux sanctions contre M. Baud; son nom figurait sur une liste, la plupart ne savaient pas qui il était, ni de quoi il s'agissait, et cela relevait davantage d'une procédure bureaucratique que d'une décision prise par un groupe de ministres qui auraient dit: «Faisons tomber cet analyste suisse.» J'ai du mal à croire que cela ait été aussi mûrement réfléchi. Je pense qu'il est tout à fait possible que seuls quelques membres de la Commission aient dit: «Puisque nous pouvons y arriver, autant le faire.» Il serait donc très intéressant de connaître le fin mot de l'épisode, mais il me semble également porteur de promesses de trouver des gouvernements qui affirment: «Nous ne soutenons pas cette décision.»

Alexandra Hofer: «Chaque année, l'Assemblée générale des Nations unies adopte des

résolutions condamnant les sanctions unilatérales [mesures coercitives unilatérales]. A ma connaissance, il n'y a jamais vraiment eu de véritable initiative visant à obtenir un avis consultatif de la Cour internationale de justice à ce sujet. Cependant, je trouverais préférable qu'elle ne se concentre pas spécifiquement sur l'UE, mais plutôt sur les sanctions unilatérales en général, pour ensuite s'interroger sur les conséquences que ces mesures ont sur les droits humains.»

[...]

Roberto Zamora: «La proposition d'Alexandra me semble être une manière très intelligente de faire avancer les choses. C'est à l'Assemblée générale qu'il appartient de demander à la CIJ un avis sur la légalité ou l'illégalité des sanctions unilatérales. [...] Si les Nations unies sont vraiment un organe démocratique fondé sur le principe de l'égalité des Etats souverains, alors l'Assemblée générale devrait également prendre des mesures pour réaffirmer ce principe général du droit international et insister pour obtenir un avis consultatif.»

Jeffrey Sachs: «Je pense qu'Alexandra devrait rédiger l'avis consultatif pour la CIJ et que nous devrions effectivement travailler sur une résolution à l'Assemblée générale, car l'opinion publique se montre très hostile à ces mesures, extrêmement hostile. Voilà pourquoi le vote annuel se solde par un rejet massif des mesures coercitives unilatérales. Nous savons qu'elles tuent des gens, des enfants, qu'elles augmentent la mortalité infantile et juvénile et qu'elles causent de graves préjudices à la vie réelle.

A présent, s'ajoutent à cela ces violations des droits humains, tant au niveau personnel que dans le cadre des sanctions économiques, qui font l'objet d'un vote annuel. Je pense que la tentative de faire avancer les choses – afin de confirmer par un arrêt de la CIJ qu'il s'agit là d'actes illégaux – est très opportune. Mais en attendant, je voudrais aussi m'adresser à un ou plusieurs gouvernements européens et leur dire: «Mais que faites-vous? Vos noms figurent sur cette liste d'Etats qui soutiennent ces mesures.» C'est scandaleux. Et nous verrons bien jusqu'où cela nous mènera.»

[...]

Roberto Zamora: Parfois, je pense sincèrement que la pire chose à faire serait de ne rien tenter, surtout lorsqu'on se retrouve face à un régime autoritaire tout-puissant, comme l'ont expérimenté ceux qui figurent sur la liste des sanctions. Pour ma part, je saisisrais la moindre occasion qui me viendrait à l'esprit et qui ne semblerait pas complètement farfelue. Si cela avait un sens, je tenterais le coup. Et puis, il y a autre chose: oui, la liste des personnes concernées compte peut-être entre 50 et 60 noms, mais nous sommes tous menacés. Je veux dire, cela pourrait toucher Alexandra, cela pourrait me toucher en tant que migrant dans l'Union européenne, cela pourrait toucher n'importe qui se trouvant au mauvais endroit au mauvais moment et qui y tiendrait des propos qui déplairaient, et ce, simplement parce qu'une autorité administrative en a décidé ainsi.»

(Traduction *Horizons et débats*)

«Nous sommes Jacques Baud»

Pascal Lottaz: Je suis vraiment désolé de te voir aujourd'hui confronté à ce que *Hannah Arendt* décrivait autrefois comme ce moment terrible où le politique commence à se heurter contre le personnel. Pour nous qui ne sommes pas sanctionnés, cela se passe à deux niveaux; pour toi, il ne t'en reste qu'un. Mais je te remercie d'en parler et de continuer à réfléchir intellectuellement à la signification d'un tel événement. Y-a t'il quelque chose que tu souhaiterais ajouter?

Jacques Baud: En Suisse, des amis sont en train de mettre en place un comité de soutien auquel tout le monde peut adhérer. Il est en cours de création et s'appelle «Nous sommes Jacques Baud». Il y a plusieurs actions en cours. Je tiens à remercier tout le monde, toi aussi d'ailleurs, car avec ton site web – ton programme – tu as joué un rôle déterminant dans la mobilisation de soutien en ma faveur. Et nombreux sont ceux qui interviennent de temps à autre dans ton émission et qui m'ont également soutenu.

Mais ce sont aussi des milliers, des centaines de milliers de personnes qui m'ont exprimé leur soutien, qui m'aident et me soutiennent. Crois-moi, je peux à peine mettre le nez dehors sans être interpellé dans la rue

par l'un de mes sympathisants. Ces derniers temps, je ne suis jamais sorti sans rencontrer quelqu'un qui tenait à m'assurer son soutien. Et c'est absolument fascinant, car ce n'était pas le cas avant les sanctions. Bien sûr, j'étais connu, mais probablement pas de la même manière. Aujourd'hui, je reçois littéralement des marques de soutien de tous les côtés. Quantité de gens écrivent à mon éditeur ou à moi-même, des lettres, des e-mails, des messages, etc. La semaine dernière encore, deux Suisses que je ne connaissais pas m'ont appelé pour me dire: «Nous voulons tout simplement manifester notre soutien.» Ils sont venus jusqu'ici, quittant la Suisse tôt le matin et repartant le jour même. Ils ont parcouru 1 800 kilomètres juste pour m'apporter des spécialités culinaires suisses, des salutations, ce genre de choses. Et je reçois littéralement des centaines de messages de ce type. Cela montre deux choses: tout d'abord qu'il y a encore des gens qui comprennent la situation, mais qui ont également du cœur, et c'est essentiel.

Mais cela rend visible également une incohérence innée à ce système, car l'idée d'une sanction est de rendre quelqu'un invisible, de l'exclure, de le pousser hors de la société. Mais comme on peut le constater,

c'est exactement le contraire qui se produit. Je reçois d'innombrables invitations concernant des conférences, des interviews et pareils, de la part de médias indépendants par exemple. Ce qui montre que tout ce scénario savamment élaboré n'atteint guère son but.

Ce qui est visible à chacun qui s'y intéresse – de plus en plus de gens comprennent que nos dirigeants – les autoproclamés «élites», généralement dit – dépassent les limites de l'acceptable. Ils dépassent les limites du raisonnable. Nous dépassons les limites de l'humanité. Nous dépassons les valeurs que nous prétendons défendre. L'Europe – et je précise puisque c'est un fait: l'Union européenne pratique exactement ce que nous avons combattu, il y a 40 ans, quand nous avons rejeté le Pacte de Varsovie ou l'Union soviétique. Ils font exactement la même chose. C'est ce qui se joue actuellement. On prend des décisions graves sans respecter la loi. Cela devrait nous préoccuper tous.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, une partie de ma famille avait joint les rangs de la Résistance française. Ces derniers jours, quand des gens viennent me voir pour m'apporter à manger, ils me disent qu'ils se sentent faire partie d'un mouvement de résistance, comme pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est

exactement le même sentiment. C'est fascinant, c'est quelque chose de complètement inattendu, mais c'est exactement ce que ressentent certaines personnes. Elles résistent, elles font partie d'une nouvelle Résistance. Rappelez qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, c'est la Résistance qui en est sortie vainqueur. Ce sont eux qui ont été félicités pour leur courage, leur détermination et leur approche du problème dictée de leur bon sens. Aujourd'hui, nous nous trouvons dans la même situation.

Pascal Lottaz: Oui – en effet, je consens entièrement. Ce qu'il faut, c'est un acte de résistance. Plus il y aura de personnes qui résistent, plus les chances de réussir iront croissantes. Alors, à tous ceux qui suivent nos débats: merci beaucoup de votre soutien. Merci beaucoup à tous pour votre réflexion et votre résistance en commun contre ce que nous reconnaissons et ressentons tous comme extrêmement négatif.

Extrait de l'entretien entre *Pascal Lottaz* et *Jacques Baud*, le 17 février 2026; <https://www.youtube.com/watch?v=X1RQmPjL8s> (vidéo); https://www.video-translations.org/transcripts/2912_Pascal_2026_02_17_fr-FR.pdf (texte en français, texte original en anglais, transcription automatique révisée et légèrement raccourcie)

Donnons le feu vert aux 700 prochaines votations populaires ! (partie 2^e)

L'importance politique de la démocratie directe en Suisse

par Dr Werner Wüthrich, politologue

Depuis la fondation de l'Etat fédéral en 1848, les citoyens suisses se sont prononcés sur 700 décisions fédérales déjà, qu'il s'agisse de la Constitution fédérale dans son ensemble, d'articles constitutionnels nouveaux ou modifiés, de lois nouvelles ou modifiées et bien d'autres matières de poids, comme la création du canton du Jura ou l'achat d'avions de combat. Les deux votations les plus importantes pour notre pays, actuellement, auront lieu dans un avenir proche. Le nouvel accord-cadre avec l'UE vise à renforcer l'intégration institutionnelle de la Suisse dans l'UE et limiterait considérablement la démocratie directe. L'«Initiative sur la neutralité», conçue pour renouveler et à renforcer la neutralité traditionnelle de la Suisse, sera probablement soumise à la votation populaire cette année encore.

Sous le titre général «Donnons le feu vert pour les 700 prochains référendums!», *Horizons et débats* prend position de manière sporadique sur l'importance politique de la démocratie directe en Suisse (cf. partie 1^{ère} dans *Horizons et débats* du 19 septembre 2025). Nous aborderons ci-après la manière dont le peuple, en partenariat avec les autorités concernées, a cherché et trouvé un moyen pratique de rendre possibles les référendums au niveau fédéral, même en période difficile.

Après le tournant du millénaire, le professeur *Wolf Linder* de l'Université de Berne et ses collaborateurs ont collecté, systématiquement classé et commenté les données relatives aux votations populaires organisées entre 1848 et 2007. Les résultats de ses travaux sont consignés dans le «Manuel des votations populaires fédérales de 1848 à 2007», accessibles au public. Après sa retraite, d'autres ont poursuivi son travail. Aujourd'hui, les votations populaires, de 1848 à nos jours, ainsi que les informations les plus importantes à leur sujet, sont disponibles sur *swissvotes.ch*.

Les votations populaires recensées depuis 1848 sont regroupés sous le chiffre 700 (le 1^{er} janvier 2026). Les lecteurs seront probablement surpris d'apprendre que 700 votations populaires au niveau fédéral ont eu lieu en Suisse, depuis la création de l'Etat. Si l'on ajoutait à ces référendums fédéraux les votations cantonales (dans les 26 cantons) et celles communales (dans les quelques 2000 communes actuelles), on obtiendrait sans doute un nombre à plusieurs zéros. Sommes-nous conscients des dimensions et de la vitalité de la vie politiques qu'exige un tel système de démocratie directe?

Ce n'est pas seulement chaque votation populaire prise individuellement ainsi que leur nombre total qui sont impressionnants. La véritable importance des référendums se révèle également face au contexte historique et à l'étonnante conscience sociale des citoyens responsables, pratiquement concernés perpétuellement des décisions politiques à prendre sur tous les niveaux, communal, cantonal et fédéral.

Référendum facultatif et initiative populaire

La Constitution fédérale révisée de 1874 contenait cette formule révolutionnaire: «Les lois fédérales sont soumises à l'adoption et au rejet du peuple, si la demande en est faite par 30 000 citoyens actifs ou par huit cantons. Il en est de même des arrêtés fédéraux de portée générale n'ayant pas de caractère d'urgence.»

Cet article a introduit le référendum facultatif, qui allait marquer de manière très significative la législation suisse. Cette avancée révolutionnaire n'a été possible que parce que le référendum était déjà en vigueur dans certains cantons. Dans le canton de Zurich, il convient de mentionner ici le «Mouvement démocratique de Winterthour».

Une question importante préoccupait alors les auteurs de la Constitution, tant au niveau cantonal que fédéral: en politique, il se produisent régulièrement des situations complexes, voire délicates, qui nécessitent des décisions rapides. C'était notamment l'avis

d'*Alfred Escher*, homme politique et pionnier des chemins de fer qui prônait ainsi une démocratie représentative, sans référendum.

Le Parlement trouva un compromis en intégrant, dans l'article 89 de la Constitution fédérale, la formule restrictive «... les lois fédérales et les arrêtés fédéraux de portée générale qui n'ont pas un caractère d'urgence...». Cela ménageait une porte de sortie pour le Parlement qui pouvait ainsi décider, à la majorité simple, du caractère urgent de la loi et de son application immédiate, sans passer par le référendum. A cela s'ajoutait le fait que la notion d'urgence n'était nulle part définie concrètement. (Il ne faut pas confondre le droit d'urgence avec le droit de l'état d'urgence proprement dit, qui donne au Conseil fédéral, en tant qu'exécutif, et au Parlement, en tant que législatif, la possibilité de prendre immédiatement des mesures à caractère d'urgence.)

Une participation politique immédiate et active

Les Suisses passèrent immédiatement à l'action. Entre 1875 et 1879, ils recoururent douze fois au référendum, récoltant au moins 30 000 signatures en 90 jours exigeant un vote populaire – une manifestation impressionnante de leur détermination à participer activement à la vie politique et d'assumer leurs responsabilités. Cela montre que la plupart d'entre eux étaient déjà familiarisés avec la démocratie directe dans les cantons.

Grâce au vif intérêt suscité et aux expériences positives des premières années, le droit d'initiative populaire fut introduit quelques années plus tard, en 1891, en complément du référendum: à partir de 50 000 signatures (aujourd'hui 100 000), le peuple jouit du droit de demander le référendum sur une modification de la Constitution. Toutefois, en raison de leur importance fondamentale pour le fédéralisme, les modifications constitutionnelles nécessitent une double majorité: la majorité des votants et la majorité des cantons. L'interaction entre le référendum et l'initiative populaire allait marquer la politique des décennies suivantes.

La lutte pour la démocratie directe

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, le Parlement s'était abstenu d'utiliser la «porte dérobée» (des arrêtés d'urgence) qui lui permettait d'éviter un référendum. La situation changea entre les deux guerres mondiales, en particulier pendant la grave crise économique des années 1930. Le Parlement classa alors 151 arrêtés fédéraux en tant qu'urgents, les soustrayant ainsi au référendum. Au début, la population fit preuve de compréhension et accepta ces mesures exceptionnelles prises en période de crise, car il s'agissait souvent d'aider les agriculteurs et les petits commerces, de lutter contre le chômage, de construire des routes à travers les cols alpins (afin de créer des emplois), de sauver la Banque populaire, de soutenir l'industrie horlogère ou textile, et bien d'autres choses encore.

Le Parlement se retrouva devant le problème suivant: comment financer cette politique? Les syndicats lancèrent une initiative populaire réclamant une taxe de crise provisoire, similaire à l'impôt de guerre instauré pendant la Première Guerre mondiale. Leur objectif était d'empêcher le Conseil fédéral de réduire les salaires du personnel fédéral. Le Parlement ne croyait pas à cette initiative et instaura la taxe de crise par le biais d'une loi d'urgence qui entra immédiatement en vigueur, sans référendum. Les auteurs de l'initiative retirèrent leur initiative à contre-cœur, ce qui n'améliora pas le climat social. Par la suite, des réductions salariales furent décidées dans l'administration fédérale, aux Postes (fédérales) et aux CFF. Le Conseil fédéral exigeait une réduction de 10%. Le Parlement approuva 7% de baisse salariale. Le référendum et une votation populaire devinrent alors inévitables. En l'espace de quatre mois, de larges pans de la population récoltèrent plus de 300 000 signatures, soit plus de dix fois le nombre requis. Avec un

taux de participation supérieur à 80%, 55% des votants rejetèrent fermement les projets du gouvernement.

Manque de confiance dans la régie du peuple

Cette situation a été d'autant plus mal perçue qu'elle s'est prolongée, entraînant une restriction trop sévère des libertés constitutionnelles. Le professeur *Zaccaria Giacometti*, alors enseignant en droit constitutionnel, le formula sans détours, parlant d'«absolutisme parlementaire», voire de «dictature parlementaire». Au cours des seules années de crise, de 1929 à 1933, 92 arrêtés fédéraux avaient ainsi été soustraits au vote populaire. La «porte dérobée» avait fait place à une «porte cochère». De toute évidence, les autorités ne voulaient pas soumettre les mesures économiques au «hasardeux verdict d'un référendum» comme l'écrit le constitutionnaliste *Alfred Kölz* (Kölz II 2004, p. 768).

On entendait au sein de la population s'élever des voix critiques qui s'interrogeaient: pourquoi ne pouvons-nous pas voter? La quasi-totalité des lois sont-elles donc si urgentes, au point que le Parlement ne puisse les adopter autrement? Le Conseil fédéral et le Parlement préférèrent-ils gouverner sans le peuple? Nombreux étaient ceux qui partageaient ces avis, et ils se mirent à récolter des signatures pour une initiative populaire visant à limiter le droit d'urgence. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, cinq groupes politiques différents lancèrent des initiatives populaires visant toutes à démocratiser le droit d'urgence, dont les deux exemples suivants: en 1936, le Parti communiste recueillit des signatures pour l'initiative «Contre la clause d'urgence et pour la sauvegarde des droits démocratiques populaires». Cette initiative exigeait que les votations populaires ne puissent être suspendues que si cela était «dans l'intérêt du peuple travailleur» et si les Chambres fédérales en décidaient ainsi à la majorité des trois quarts des membres présents.

Le peuple en exprima clairement son refus. D'autres soutiens d'initiative demandèrent, dans un autre registre, qu'une majorité qualifiée au Parlement soit requise pour bloquer la tenue d'un référendum. Certains professeurs de droit constitutionnel proposèrent, dans le cadre de leur initiative, la création d'une cour constitutionnelle chargée de statuer sur le caractère urgent ou non d'un projet. Le peuple vota clairement non, à 70%. C'est au peuple, et non à un tribunal, qu'il appartenait d'avoir le dernier mot sur une question aussi importante. C'est seulement après la Seconde Guerre mondiale que l'on trouva une solution satisfaisante.

Même pendant ces années difficiles, on pouvait constater une participation active à la vie politique, contrairement à d'autres pays européens qui s'engageaient sur la voie de la dictature, en recourant à des décrets d'urgence, des lois d'habilitation ou autres mesures similaires. Alors qu'en Allemagne, les troupes de la SA semaient la terreur dans les rues, en Suisse, on collectait des signatures, et ce bien plus souvent qu'aujourd'hui. Il convient de noter que la Suisse comptait alors deux fois moins d'habitants qu'aujourd'hui et qu'on n'avait pas encore instauré le droit de vote des femmes. En outre, la collecte de signatures n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire à première vue. Il faut du temps pour aborder et convaincre ses concitoyens. En outre, chaque signature doit être vérifiée et certifiée dans la commune de résidence correspondante. L'activité associative très intense de l'époque a certainement contribué à ce résultat.

Le droit d'urgence démocratisé

En 1949, le peuple approuva l'initiative populaire «Retour à la démocratie directe», à laquelle avait contribué *Giacometti*. Elle stipulait qu'il devait rester possible d'adopter des lois d'urgence et de les mettre en vigueur immédiatement. Le référendum restait toutefois possible a posteriori et le vote devait avoir lieu à court terme, c'est-à-dire dans un délai d'un an. Si la Constitution était concernée, un référendum



ISBN 978-0-7453-5231-2

était obligatoire dans ce même délai d'un an.

En 1949, l'entourage de *Zaccaria Giacometti* n'aurait sans doute pu imaginer à quel point son initiative populaire contribuerait un jour à impliquer directement la population dans les décisions politiques, et ce même en période

de crise. Ce principe est toujours en vigueur aujourd'hui et figure à l'article 162 de la Constitution fédérale. A l'époque, toutefois, il lui fallait encore passer un test décisif.

Une période faste sur le plan économique

Les années 1960 et, dans une certaine mesure, les années 1970 ont été marquées par une crise d'un tout autre ordre que celle des années 1930. Le pays connaissait une conjoncture favorable et un essor économique sans précédent. Les économistes parlaient même de surchauffe économique. En 1962, par exemple, on ne comptait plus que 62 chômeurs répertoriés dans tout le pays et le recours aux heures supplémentaires était poussé à l'extrême. Ceux qui perdaient leur emploi en trouvaient un autre en quelques heures. Le personnel des entreprises travaillait à plein régime pour honorer toutes les commandes en temps voulu. Le «droit d'urgence», démocratisé en 1949, était fréquemment utilisé. Le Parlement adopta onze arrêtés fédéraux urgents et temporaires, qui tous entrèrent en vigueur immédiatement. Tous violaient les libertés constitutionnelles, en particulier la liberté du commerce et de l'industrie, et, conformément à la nouvelle règle de 1949, ils furent soumis à un vote obligatoire immédiat (cf. *Rhinow* 2011, p. 36-37).

Ces arrêtés fédéraux urgents étaient toutefois d'une teneur très différente de ceux que le Parlement avait adoptés dans les années 1930, principalement pour lutter contre le chômage. Les autorités tentaient ainsi de «refroidir» une économie en pleine surchauffe. C'est ainsi qu'elles interdirent temporairement la construction de luxueuses villas individuelles (afin de dégager des capacités de construction pour les infrastructures et la construction de logements normaux).

Elles interdirent également la création, pendant un an, de nouveaux emplois supplémentaires en plafonnant les effectifs au sein des entreprises, c'est-à-dire en fixant un nombre maximal d'employés par entreprise. Des centaines de milliers de travailleurs immigrèrent de l'étranger, principalement d'Italie, qui à l'époque souffrait encore de la guerre. Afin de rendre les nouveaux investissements plus difficiles, certains arrêtés fédéraux imposèrent aux banques de faire preuve de retenue dans l'octroi de crédits. Les problèmes sociaux se multipliaient: on manquait de logements, il fallait recourir à des hébergements d'urgence, les écoles étaient devenues trop petites, il fallait construire des autoroutes. La pollution de l'environnement s'aggravait, au point qu'il devint bien-

suite page 7

Note

Dans l'article intitulé «L'IA? – elle n'est pas intelligente» (auteure *Eliane Perret*), paru dans l'édition 3 du 10 février 2026, la note en bas de page 5 faisait défaut: Le terme d'«intelligence simulée» a été proposé par le professeur *Hans Köchler*: «La dernière étape du développement des technologies numériques est l'accélération de l'intelligence artificielle (IA), qu'il faudrait en réalité appeler IS – intelligence simulée.» V.: *Köchler, Hans*. (2024). «La trivialisation de la sphère publique. Réflexions anthropologiques culturelles sur l'ère numérique. Conférence. Edition: IPO, *International Progress Organization*, p. 18; ISBN 978-3-900704-38-4.

«Donnons le feu vert...»

suite de la page 6

tôt impossible de se baigner dans les lacs de Zurich et de Lugano, tant l'eau était polluée. Il fallait construire rapidement des usines d'incinération des déchets.

L'inflation menaçait les revenus. Finalement, le système monétaire de *Bretton Woods* s'effondra et des flux de devises étrangères – principalement des dollars américains et des marks allemands – cherchèrent refuge en Suisse. Leurs détenteurs tentaient de les convertir en francs suisses, dont la valeur reposait sur l'étalon-or depuis un référendum populaire organisé en 1951. Les taux de change s'effondrèrent. La Banque nationale introduisit le contrôle des mouvements de capitaux et appliqua des taux d'intérêt négatifs dépassant parfois 10%. A cela s'ajoutèrent d'autres décisions urgentes visant à protéger la monnaie et à lutter contre l'inflation. «Monsieur Prix» se mit à suivre l'évolution des prix. L'or atteignit des sommets inégalés, comme c'est à nouveau le cas aujourd'hui. Le peuple approuva clairement les onze votations, accordant sa confiance aux autorités et leur apportant son soutien.

Ce point s'avérait crucial, car en période de bouleversements (qui exigeaient une action rapide), il n'est pas facile pour les autorités de prendre des décisions à la fois justes et proportionnées, c'est-à-dire qui ne restreignent pas outre mesure les libertés individuelles et la démocratie. Les taux d'approbation étaient généralement élevés. La démocratie directe avait passé avec succès le test pratique avec les nouvelles règles de l'initiative populaire de 1949. Elle devait également prouver son efficacité à une époque plus récente.

La démocratie directe – une voie réaliste, même en période de crise

En 2019, le coronavirus fit son apparition et les autorités du monde entier prirent des mesures drastiques telles que la vaccination obligatoire, la fermeture des écoles, le couvre-feu, le confinement, etc., qui restreignaient parfois considérablement les libertés individuelles. Cette politique fut cependant plus ou moins controversée. La Suède, par exemple, choisit d'emprunter une autre voie.

Le 29 avril 2020, le Conseil fédéral annonça dans un communiqué de presse qu'il allait convertir les premières dispositions d'urgence (qu'il avait édictées en vertu de la loi sur les épidémies) en une loi fédérale urgente. Cela signifiait que chaque fois que le Parlement modifierait la loi afin de prendre des mesures de protection encore plus drastiques, celles-ci entreraient immédiatement en vigueur. Conformément aux règles de 1949, les «Amis de la Constitution» lancèrent divers référendums qui furent rapidement soumis au vote – le 13 juin 2021, le 28 novembre 2021 et le 18 juin 2023. A chaque fois, environ 60% des votants se prononcèrent en faveur de la politique du Conseil fédéral.

Ces trois référendums, uniques au monde, ont toutefois permis de rassurer les autorités en les soutenant dans une situation difficile, de désamorcer les tensions et de contribuer à la paix sociale. Cependant, la proportion constante de votes négatifs indiquait que cette politique restait controversée. A ce jour, aucun travail sur le plan juridique et historique n'a été effectué à ce sujet.

La démocratie directe, synonyme de réussite

L'histoire récente de la Suisse est vraiment passionnante. Dans les quelques exemples exposés ci-dessus, le peuple, en collaboration avec les autorités politiques, a considérablement influencé le cours de l'histoire et dynamisé la politique. La démocratie directe ralentit certes la politique, sans que cela soit pour autant préjudiciable. Elle renforce au contraire le sentiment d'appartenance et maintient la cohésion d'une Suisse très hétérogène, composée de trois régions et de quatre zones linguistiques. Même dans les moments de crise, elle renforce le sentiment de responsabilité collective et évite le recours à la violence.

Ne l'oublions pas: les structures fédérales de taille réduite, venues d'en bas, qui caractérisent aujourd'hui la Confédération n'auraient pas pu voir le jour si l'idée coopérative n'avait pas déjà été implantée et cultivée dans l'ancienne Confédération, comme en témoigne clairement le Pacte fédéral de 1291 (Roca 2012).

En d'autres termes, chaque votation renforce le sentiment d'appartenance à une communauté qui transcende les barrières linguistiques et sociales, même si les Suisses alémaniques privilègent parfois des opinions divergentes de celles de leurs voisins francophones ou italophones. Même ceux qui s'absentissent sont sensibilisés au sujet, en discutent avec leurs voisins et s'y intéressent inévitablement.

Même dans les périodes troublées, lorsque les tensions étaient vives et les opinions politiques souvent très divergentes, les votations ont créé un sentiment d'appartenance et stabilisé le pays.

Comme le démontre régulièrement l'histoire récente de la Suisse, la recherche et les efforts pour trouver une solution optimale font partie intégrante de la démocratie directe dans ce pays – en collaboration avec les autorités.

Conclusion

La Suisse a atteint un niveau maximal en matière de participation et de coresponsabilité politiques. Cela suppose un haut degré d'indépendance politique, qui trouve sa plus belle expression dans la tradition de neutralité. L'indépendance, la neutralité, les structures fédérales formées par la base et la démocratie directe à tous les niveaux politiques ont façonné le visage politique de la Suisse et font partie intégrante de son identité. Elles ont jeté les bases de la Suisse moderne et de la prospérité dont nous jouissons aujourd'hui. Il n'y a jamais eu de «fracture interrégionale», tout au plus un «Röstigraben» (différences culturelles) occasionnel entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.

Donnons le feu vert pour les 700 prochains scrutins, surtout à l'heure actuelle, alors que les démocraties sont mises à rude épreuve et confrontées à des bouleversements dans de nombreux pays. Les politiques réfléchissent souvent à des moyens de mieux impliquer les citoyens. Pour les Suisses, il s'agit plutôt de prendre conscience de ce que nous devons à la démocratie directe, avant de nous intégrer institutionnellement dans l'UE, qui fonctionne très différemment, voire dans l'OTAN. Nous avons toutes les raisons de préserver et d'entretenir ce trésor national à tous les niveaux politiques!

Il est étrange que les référendums aient si peu de poids dans notre monde ravagé par la guerre, alors que leur effet conciliateur est prouvé depuis longtemps. Le 8 mars 2026, six nouveaux référendums se sont ajoutés aux 700 déjà organisés au niveau fédéral en Suisse. Il s'agissait des référendums suivants:

1. Loi sur l'imposition individuelle (référendum facultatif)
2. Initiative sur le fonds pour le climat (initiative populaire)
3. a) l'initiative populaire «Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté)»
b) Arrêté fédéral sur les monnaies et l'approvisionnement en numéraires (billets et espèces), contre-projet direct du Parlement.
c) Question subsidiaire: que se passera-t-il si les deux projets sont acceptés?
4. Initiative SSR (initiative populaire) sur la taxe annuel pour radio et télévision «200 francs, c'est assez»

Les questions posées étaient complexes. (Pour plus de détails, voir: *admin.ch* – brochure explicative; *swissvotes.ch* – votations.) Un large débat national a été en cours depuis plusieurs semaines déjà. D'autres questions seront ajoutées lors des votations cantonales du 8 mars.

Pour approfondir :

Wüthrich, Werner. *Wirtschaft und direkte Demokratie in der Schweiz – Geschichte der freiheitlich-demokratischen Wirtschaftsverfassung der Schweiz*. Verlag Zeit-Fragen, Zurich 2020; ISBN 978-3-909234-24-0

Kölz, Alfred. *Neuere Schweizerische Verfassungsgeschichte II* (Histoire constitutionnelle suisse récente II), Berne 2004

Linder, Wolf; Bolliger, Christian; Rielle, Christian. *Handbuch der eidgenössischen Volksabstimmungen 1848–2007* (Manuel des votations populaires fédérales 1848-2007), Berne 2010

Rhinow, René et al. *Öffentliches Wirtschaftsrecht* (Droit public économique), Bâle 2011

Roca, René; *Wenn die Volkssouveränität wirklich eine Wahrheit werden soll ... ; Die schweizerische direkte Demokratie in Theorie und Praxis – Das Beispiel des Kantons Luzern*, Zurich 2012

admin.ch (brochure explicative); *swissvotes.ch*

Courrier des lecteurs

Mais oui – se rendre enfin apte à comprendre Poutine!

Dans l'introduction à son discours au *Forum de Valdai*, Poutine déclare – et ceci n'échappe à personne le lisant ou l'entendant – que le regard que l'Occident porte sur la Russie et sur lui-même est biaisé, et que les responsables politiques occidentaux ne dialoguent pas, ni avec les Russes ni avec Poutine sur un pied d'égalité.

Poutine a amplement raison. L'Occident global persiste, à l'égard du peuple russe, dans ses préjugés profondément enracinés. On prétend ici qu'avec la Russie on aurait affaire à un Etat impérialiste ou qui souhaiterait rétablir l'ancienne URSS. Poutine a pourtant fait les grands titres de nos médias lorsqu'il a répondu à une question en ces termes: «Ceux qui ne regrettent pas l'absence du vrai communisme n'ont pas de cœur. Ceux qui veulent le faire revenir [dans ses formes russes] n'ont pas de cervelle.» Concernant les prétendus plans de conquête de la Russie envers l'Europe, Poutine a répété, ces derniers mois, à plusieurs reprises: «Il est absurde de dire que la Russie veuille conquérir les pays européens.» Que veut donc Poutine? Que le monde accepte l'importance de la Russie en tant que grand pays aux extensions immenses, grande puissance centrale à influence mondiale (non pas régionale seulement), qui a le mérite d'avoir résolu avec succès certains problèmes graves au cours des dernières décennies et disposant d'une économie forte tout en représentant une puissance nucléaire de sommet. Ce qui aboutit au constat qu'elle ne cesse de solliciter d'être traité d'égal à égal par tous les Etats, et que sa voix soit écoutée, discutée et non pas ignorée, voir supprimée par certains. Il veut faire ré-entendre la voix de la Russie dans le concert des nations. Qu'y a-t-il de mal à cela? Au cours des dernières décennies, il n'a jamais été question en Russie de reconquérir ni l'Ouzbékistan, ni le Kazakhstan, ni la Lettonie ni la Lituanie. Si tel était le cas, les médias européens l'auraient depuis longtemps relayé avec jubilation dans des articles sensationnalistes... Et il serait en effet totalement insensé de tenter de restaurer l'Union soviétique. Les citations de Poutine, le chef d'Etat resté le plus longtemps

au pouvoir de tous les Présidents élus correctement, sont presque toujours abrégées, déformées ou tout simplement omises dans la presse allemande. On ne veut pas l'entendre ici; surtout, on ne veut pas être qualifié de «défenseurs de Poutine». Pourtant, lors des négociations à venir, nous n'avons qu'une seule chance diplomatique: devenir des «apologistes de Poutine!» Je trouve que les politiciens européens continuent imperturbablement de mijoter la même vieille soupe désastreuse comme celle à Bucarest, en 2008, à savoir intégrer l'Ukraine dans l'OTAN. Aujourd'hui, ils prévoient stationner des soldats européens en Ukraine «pour garantir la sécurité». Il y a un an seulement, l'actuel nouveau directeur de la Conférence de Munich sur la sécurité, *Wolfgang Ischinger*, avait mis en garde contre cette décision, dans les colonnes du magazine *Stern*. Il estimait alors que la Russie n'accepterait jamais les garanties de sécurité européennes. Lui non plus n'a pas été écouté. Les *Starmers*, *Merz*, *Macrons* et *Melonis* poursuivent obstinément leur chemin. Les politiciens européens n'ont actuellement rien d'autre en tête que la guerre qu'ils prévoient – prétendument défensive! – pour 2030. Ils s'arment dans ce but, ils s'arment lourdement, alors qu'en Russie, il n'est pas question d'un réarmement au-delà des besoins de la guerre en Ukraine! Je m'étonne que Poutine ne se défende pas contre de telles exigences («garanties de sécurité»). Ne serait-il pas judicieux de charger un autre pays de garantir la sécurité et d'impliquer en même temps l'ONU dans les négociations pour enfin mettre fin à la guerre en Ukraine? Il serait important d'éliminer les causes de l'attaque de la Russie contre l'Ukraine en 2022, c'est-à-dire précisément l'élargissement de l'OTAN à l'Est! Cela ne peut se faire que par des négociations directes et sans préjugés. Une réflexion sur nous-mêmes et sur notre propre comportement serait nécessaire de notre part, et cela de toute urgence!

Susanne Wiesinger,
professeure d'Histoire et d'éducation
civique, Fribourg-en-Brisgau

Le bafouement officiel de la «consultation» des citoyens sur les accords-cadres avec l'UE est révoltant

En juin 2025, le Conseil fédéral suisse a invité (un peu tard) à une consultation des citoyens sur les accords-cadres avec l'UE. Selon un article de *Dominik Feusi*, publié du *Nebelspalter* le 3 février 2026, plus de 1000 particuliers suisses se sont prononcés par écrit sur ce choix crucial pour la Suisse: Sous le titre «Les initiés du Palais fédéral sur la consultation relative aux accords-cadres. Comment le DFAE a décidé d'ignorer les avis des citoyens», Feusi écrit: «Le département du Conseiller fédéral *Ignazio Cassis* a décidé, au milieu de la consultation populaire en cours, de ne pas évaluer les prises de position des particuliers». Les faits sont instructifs: selon le rapport interne de cette consultation, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a décidé d'ignorer les 1058 avis de particuliers ayant répondu à sa propre invitation de donner leurs avis. La raison officielle invoquée était qu'ils auraient été générés par l'intelligence artificielle. Des documents internes montrent tout de même que ce soupçon ne concernerait qu'une centaine de prises de position envoyées. Et pourtant, les 958 autres contributions, exemptes de ce soupçon, n'ont pas non plus été consultées. Cette décision du Conseil fédéral suisse a été prise dès la mi-septembre 2025, six semaines avant la clôture de la consultation. En quoi ce procédé constitue-t-il une attitude intolérable? Les courriels et procès-verbaux internes montrent à quel point l'administration fédérale a traité avec mépris et partialité les commentaires des citoyens. Ils montrent aussi que ses vœux de prendre au sérieux les contributions basées sur nos droits civiques inaliénables ont été peu sérieux. La question incontournable se pose donc en ces termes-ci: si l'administration néglige ainsi la voix des citoyens au point de bafouer ses droits élémentaires, n'entame-t-elle pas profondément la consultation de nous autres citoyens suisses devant les urnes de la votation populaire, prévue dans un avenir proche? Où en reste-t-elle, le poids de la démocratie directe suisse dans nos départements bernois? Le Conseil fédéral, notre gouvernement, mérite-t-il toujours notre confiance? Si les Suisses disent

oui à cet accord-cadre, nos droits démocratiques actuels se dissolvent comme neige au soleil! Il y aura certainement des gagnants, mais certes plus encore de perdants, à commencer par le peuple suisse, le souverain. Beaucoup de choses vont changer pour nous autres, simples citoyens, et certes non pas en faveur d'une évolution propice à tous. Nous verrons disparaître notre démocratie directe, notre neutralité et notre droit de participation directe, si caractéristiques de la Suisse! Comme l'a dit récemment, dans ces colonnes, *M. Franz Grüter*, Conseiller national: «Aucune démocratie ne peut survivre sans liberté et sans libre échange d'opinions! Quand je vois comment l'Union européenne traite les personnes, en matière du droit fondamental à la liberté d'expression (par exemple *Jacques Baud* et bien d'autres), je pense que notre Conseil fédéral se précipite aveuglément dans l'UE sans savoir où cela nous mènera! L'action du DFAE bernois n'est qu'un début. Elle s'intègre dans ce qui concerne l'Initiative sur la neutralité, si importante pour notre pays, qui, disons-le clairement, a été torpillée par le conseiller fédéral *Cassis*. Il vient de catégoriser clairement les Russes comme ennemis et en abusant, à mon avis, de son pouvoir d'exécutif. Son attitude coûte à la Suisse sa crédibilité au point que nous ne sommes plus perçus en tant qu'Etat neutre.» Le 17 février 2026, l'initiative sur la neutralité a également été enterrée au Conseil des Etats, torpillée par le centre, comme l'avait déjà fait le Conseil fédéral, ce qui ne permet guère d'optimisme envers ses attitudes au cas où le peuple approuverait son attitude complaisante envers Bruxelles. Le serment du Grütli appartient certes au passé, il est vrai, mais sa substance reste toujours d'actualité pour moi: «Nous voulons être un seul peuple de frères, ne pas être séparés par l'adversité ni le danger. Nous voulons être libres comme l'étaient nos anciens, préférer la mort à la vie en esclavage. Nous voulons nous confier dans le Dieu Très-Haut et ne pas nous montrer faibles face à la puissance des hommes.»

Regula Birbaum, Versoix/GE

Vers la paix – la mission éducative des écoles

par Eliane Perret



«L'étude des langues et littératures étrangères est le moteur et la force motrice d'une éducation œuvrant pour la compréhension internationale et la paix», écrit *Federico Mayor Zaragoza*, Directeur général de l'UNESCO de 1987 à 1999 et, par la suite, président de la fondation espagnole *Cultura de paz*, dans la préface de l'ouvrage «*Dem Frieden entgegen*» (Vers la paix: un recueil de textes)¹. Comme il le décrit, l'objectif des éditeurs est de «donner un nouvel élan, une nouvelle finalité, à l'enseignement des langues et littératures étrangères». Cette anthologie sur la paix, publiée en 1989 par l'*Association internationale des professeurs d'allemand*, s'adresse aux jeunes lecteurs – encore aujourd'hui. Avec circonspection, Mayor Zaragoza cite l'Acte constitutif de l'*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture* dont le principe directeur est le suivant: «Les Guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevés les défenses de la paix» – pour ajouter son idée centrale en ces termes: «Si l'idée de paix doit s'ancrer profondément dans la conscience des jeunes, des femmes et des hommes du XXI^e siècle, alors l'école est la mieux placée pour veiller à ce que les nations apprennent à mieux se connaître, car la compréhension mutuelle constitue le fondement de l'unité spirituelle et morale de l'humanité.»

Le recueil qui en résulte rassemble une centaine de poèmes et de textes en prose issus

Ingeborg Bachmann:

Après ce déluge (1957)

Après ce déluge
j'aimerais voir la colombe
et rien que la colombe
encore une fois sauvée.
Je sombrerais sans doute dans cette
mer!
si elle ne s'envolait
si elle n'apportait pas
à la dernière heure la feuille.

de cinq siècles – racines de notre culture. Ils offrent une source d'inspiration variée pour la vie qui éclôt dans nos classes, d'autant plus nécessaire au vu de la situation mondiale actuelle. D'une diversité remarquable, les auteurs sont unis par leur désir de paix et leur rejet catégorique de la violence, de la destruction et de la guerre. Zaragoza y ajoute: «Malgré leurs différences de style et de sensibilité, les auteurs réconfortent sans équivoque une prise de conscience essentielle: nous devons surmonter ce qui nous divise et cultiver ce qui nous unit.» Ce sont là des thèmes qui résonnent profondément chez de nombreux jeunes et qui offrent un dialogue avec les adultes, dialogue dont ils peuvent tirer courage, lucidité et confiance.

S'ouvrant sur le poème de *Ingeborg Bachmann* («*Nach dieser Sintflut*»/Après ce déluge, voir encadré), les trois sections «La signature de la guerre et de la paix», «La paix comme but de l'Histoire» et «La paix comme



nécessité» présentent des auteurs célèbres et d'autres moins connus, offrant ainsi aux enseignants de nombreuses occasions de s'échanger avec leurs élèves. Ces auteurs ont vécu à des époques s'étendant du Moyen Âge aux années 1990, et pourtant leurs poèmes et textes en prose restent d'une remarquable actualité.

Dans le texte d'accompagnement, l'équipe éditoriale expose la mission éducative de cette anthologie sur la paix: «Conformément à ses statuts, l'*Association internationale des professeurs d'allemand* est guidée par un esprit de compréhension internationale

dans l'accomplissement de sa mission.» Ses membres se perçoivent ainsi non seulement comme professeurs de langue étrangère, mais aussi comme médiateurs d'une volonté mondiale de paix.

C'est précisément ce qui devrait nous interpeller aujourd'hui. Le système scolaire, désormais transformé par le néolibéralisme, conçoit-il encore sa mission de cette manière? L'enseignement des langues (étrangères) est-il guidé par une doctrine utilitariste potentiellement réalisable grâce à l'IA? Si tel est le cas, il manque à sa mission et à ses objectifs. Autrement dit, l'éducation, la clairvoyance et la maturité humaine sont essentielles pour qu'un enseignant puisse continuer à façonner l'enseignement des langues comme «force motrice pour une éducation empreinte de compréhension internationale et de paix». Nos institutions éducatives adhèrent-elles encore à cette mission de consolidation de la paix et de rapprochement international, comme cela allait de soi il y a un demi-siècle? C'est pourquoi chacun, qu'il soit ou non impliqué dans une tâche pédagogique, doit réfléchir, en tant qu'être humain, à ce que nous voulons transmettre ou léguer à la prochaine génération et à ce que doit donc redevenir la mission éducative des écoles. «*Dem Frieden entgegen*» est une source précieuse de soutien et d'orientation. •

¹ *Association internationale des professeurs d'allemand* (éd.) (1989). *Dem Frieden entgegen*. Anthologie. Munich: Langenscheidt-Verlag, Munich et Leipzig: Editions Enzyklopädie. Disponible en bibliothèque ou par les bouquinistes.

«Et pourtant elle tourne»

Malgré tout – se fier à la raison humaine reste une bonne attitude

par Karl-Jürgen Müller

Galilée vécut de 1564 à 1642, dans diverses villes d'Italie. Pour l'Europe et le monde, ces décennies furent marquées par de grands bouleversements. L'Empire byzantin (Empire romain d'Orient) avait pris fin dès 1453 avec la conquête de Constantinople par l'Empire ottoman, après une longue période de déclin. A la recherche d'une nouvelle route maritime vers l'Inde en direction de l'ouest, *Christophe Colomb* découvrit, en 1492, les îles des Caraïbes, puis le continent américain. Cela marqua non seulement le début d'une politique coloniale des Etats européens se poursuivant encore aujourd'hui, mais aussi un élan pour la recherche scientifique et les innovations technologiques. En Europe centrale et septentrionale, les mouvements de la Réforme dans la première moitié du XVI^e siècle mirent définitivement fin au monopole de l'Eglise catholique romaine. La Contre-Réforme et la guerre de Trente Ans de 1618 à 1648, menée de toutes parts avec une brutalité effroyable, ont été la dernière tentative, finalement infructueuse, de rétablir l'hégémonie commune du pouvoir impérial et de l'Eglise catholique en Europe.

Avec Galilée, le monde d'antan avait affaire à un scientifique italien et un érudit universel de son époque. Il devient célèbre grâce à sa thèse étayée par des recherches scientifiques selon laquelle – contrairement à la vision du monde de l'époque de l'Eglise catholique romaine – ce n'est pas le soleil qui tourne autour de la terre mais la terre qui tourne autour du soleil.

Les autorités ecclésiastiques traditionnelles, déjà affaiblies et remises en question par les bouleversements de l'époque recoururent, après de longues tergiversations, à la menace de l'Inquisition, à la torture et à la peine du bûcher pour «cette hérésie», ouvrant un procès contre Galilée en 1633. Celui-ci retira ses découvertes dans le but d'échapper à la torture et de sauver sa vie. Galilée fut condamné à résidence perpétuelle. Dans l'isolement de ses dernières années il consacra le reste de sa vie à consigner par écrit les résultats de ses recherches scientifiques afin de les léguer à la postérité – des découvertes, aujourd'hui reconnues de tous depuis longtemps, même si l'Eglise catholique n'a réhabilité Galilée qu'en 1992.

Peu après sa mort, on raconta l'anecdote que, malgré son limogeage officiel, il aurait murmuré, au moment de sa sentence face au tribunal de l'Inquisition: «Et pourtant, elle tourne»

– signe de sa résistance intérieure. Ces propos de Galilée, authentiques ou non, sont entretiens devenus très courants, une sorte d'emblème de la résistance intérieure exprimant le fait que, malgré toutes les adversités, on reste fidèle à la vérité confiant de ce que, tôt ou tard, celle-ci se manifesterait irrévocablement.

Et aujourd'hui? Les représentants des structures de puissance, axées sur le droit du plus fort, sont de plus en plus remises en question, et ce par un nombre croissant de personnes dans le monde entier. Ces hommes et femmes politiques se comportent comme les maîtres du monde, ce qui place certains Etats au-delà des Etats de Droit, ce qui entame leurs relations internationales et souvent ceux concernant leurs propres populations. Les digues que l'humanité a tenté d'ériger au cours de siècles contre la tyrannie du plus fort, les siècles en but d'établir le règne de ce qui est accepté être droit et juste sont devenus fragiles au point de risquer leur écroulement. Qui oserait aujourd'hui, comme le fit le Professeur de droit constitutionnel allemand *Martin Kriele* en 1987, écrire et publier un ouvrage intitulé «La révolution démocratique mondiale: pourquoi la liberté triomphera»? En 1987, nombreux étaient ceux, en Europe et dans le monde, qui espéraient – non sans raison – que la Guerre froide, qui avait dominé les décennies d'après-guerre, prendrait fin et qu'un nouvel ordre mondial, meilleur, deviendrait possible.

La quatrième de couverture du livre de *Martin Kriele* est instructive en guise de résumé de son ouvrage majeur: «L'Histoire de la révolution démocratique est synonyme de celle de l'émancipation de l'être humain. Elle aboutit au statut juridique garantissant aux individus et aux peuples la liberté dans leurs choix de façonner leur propre manière de vie – en limitant cette liberté par la seule contrainte que les autres hommes et peuples jouissent, en pleine équité, de cette même liberté. Ce fondement constitue la seule forme de coexistence se trouvant en conformité avec la nature du genre humain. C'est pourquoi la révolution démocratique tend naturellement vers une expansion universelle. Elle est la révolution mondiale par excellence.» – Quelle observation pertinente!

Cependant, ces temps-ci, le point de vue de *Martin Kriele* nécessite un aspect supplémentaire. Certes, en 1987, il rédigea son

œuvre – face à un monde essentiellement bipolaire, avec deux blocs surarmés sous la forme de l'Union soviétique et des Etats-Unis – ce qui le fit affirmer que l'«équilibre militaire» devait correspondre à l'«équilibre politique». Et d'y ajouter: «C'est sur cette idée que repose la politique de détente et de reconnaissance mutuelle du statu quo territorial. Cette politique est indispensable pour préserver la paix mondiale. (...) Les grands défis de notre époque – tels que la préservation de la paix, la prévention des catastrophes écologiques et la lutte contre la misère, en particulier dans le tiers-monde – [...nécessitent] la raison et la coopération [...]» On doit avouer que se sont des formules qui s'inscriraient bien dans un monde multipolaire aussi. *Kriele* précisait toutefois que les problèmes mondiaux deviendraient «entièrement insolubles sous un régime socialiste autoritaire» et qu'au fond, seul un ordre étatique et constitutionnel inspiré du modèle occidental serait porteur d'avenir.

Elargir l'horizon grâce à un honnête «dialogue des civilisations» (*Hans Köchler*) abandonner la répartition du monde en «les Bons» et «les Mauvais» et la remplacer par une sensibilité culturelle et historique envers «l'autre» sera donc un correctif nécessaire. Car les cultures diffèrent en effet les unes des autres, et sans un tel dialogue esquissé, il ne pourra y avoir de coopération équitable pour résoudre les problèmes mondiaux et assurer le progrès de tous les peuples et de tous les Etats.

Un livre tel que celui de *Martin Kriele* séduit par sa conviction que la «nature humaine tend naturellement à l'expansion universelle». Il conviendrait donc d'approfondir ses propos fondamentaux, mais en concevant la question de la «nature humaine» de manière plus précise – notamment sans la réduire au cadre d'un impératif constitutionnel basée sur les acquis occidentaux seuls. En d'autres termes, on se trouve sur toute un éventail de questions, du genre suivant. Quelle est la substance réelle de la démocratie, de l'Etat de droit et de la «liberté» – sous l'angle de vue de la nature de l'homme, de ses traditions et de sa culture? Quel est le potentiel de développement de tous les peuples et Etats du monde. Qu'est-ce qui favorise plutôt le développement, qu'est-ce qui le perturbe? De telles questions prennent tout leur urgence face au fait que des Etats dotés d'un

ordre constitutionnel occidental ont certes formulé de jolis concepts sur du papier tout en pratiquant depuis très longtemps des orientations qui vont dans la direction opposée. Les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe de l'UE en sont des exemples instructifs. Les «interventions humanitaires», le «nation-building» et une politique d'hégémonie basées sur des «sphères d'influence» ainsi que l'extension du pouvoir et le recours à la violence, contraire au droit international, la privation des droits civiques à l'intérieur de nos populations et autres sont certainement des facteurs perturbateurs, comme l'ont suffisamment prouvé les 500 années passées ainsi que la situation actuelle.

La grande majorité de l'humanité souffre face à l'injustice, à la soif de suprématie et à la violence, en éprouvant une révolte intérieure naturelle au moins. Une protestation qui devient d'autant plus forte et explicite que l'on se sent lié à ses semblables et que l'on pratique l'entraide mutuelle. En 1919, un an après la fin de la Première Guerre mondiale, *Alfred Adler* abordait déjà cette question en 1919, un an après la fin de la Première Guerre mondiale, dans son ouvrage «*L'Autre Côté*». Il rejeta une étude de psychologie collective sur la culpabilité du peuple, refusant de condamner son peuple, qui avait tué et péri par millions sur le front, pour les horreurs de la guerre. Il dénonça la propagande tonitruante et l'humiliation quotidienne infligées à la population dès la période précédant la guerre, mais il écrivit également: «Malgré tous les succès manifestes de la résistance, ce peuple, tenu dans l'ombre, manquait du véritable lien de confiance mutuelle, d'un sens aigu et cultivé de la communauté.»

Malgré les nombreuses victimes individuelles que nous déplorons à juste titre et dont les souffrances ne sont pas encore terminées, la conscience de la force de la solidarité et de l'entraide, innées à notre nature humaine, nous rend confiants. •

¹ cf. par exemple: Köchler, Hans. «Die Bedeutung des Dialoges der Zivilisationen für die internationalen Beziehungen» (L'importance du dialogue entre les civilisations pour les relations internationales). Texte abrégé d'une conférence donnée le 30 août 2014 lors du congrès «Mut zur Ethik» (Oui à l'éthique) à Sirmach (Suisse); <https://i-p-o.org/Koehler-Dialog-der-Zivilisationen-int-Beziehungen-IPO-OP-2014.pdf>